

# SANS FRONTIÈRE

Mardi 27 Mars 1979 pour un hebdo de l'immigration 4 francs N° 01



**J'ai égaré-retrouvé  
mon identité  
A la frontière  
de mon terroir  
Et de  
mon pays d'accueil.**

**«SANS FRONTIÈRE»**

Photo Adja

---

**Jeunes Immigrés: la seconde génération parle**

page 9

---

**Le projet de loi Stoleru devant  
le parlement: débat ou imposture?**

dossier pages 5,6 et 7

---

**Longwy: «la longue vie» des Immigrés!**

page 4

P.2.  
Courrier et Agenda

P.3  
Enquête  
Balade dans nos ghettos

P.4.  
Longwy  
La « longue vie »  
des immigrés

P. 5, 6, 7  
Dossier  
Vers une nouvelle législation sur l'immigration, ou comment on licencie des travailleurs

P.8.  
Entretien  
L'impossible retour :  
l'A.A.R.T.C.A.

P.9  
Vie sociale  
Les jeunes immigrés parlent

P. 10, 11  
Culture  
Poésies, agenda (suite), musique

P.12  
La vie du journal

SANS FONTIÈRE,  
SANS FONT PAS  
ENCORE UN JOURNAL  
DE NOARS... ENFIN  
ON LES RECONNAÎTRA  
DANS LA RUE  
COMME  
ÇA...



sansfontiere

Administration Rédaction  
35, rue Stephenson  
75018 Paris  
tél 606 15 68  
Rédaction régionale Midi  
28, rue Pavillon  
13100 Aix-en-Provence

Directeur de la publication  
Khali Hamoud  
Numéro de la commission  
paritaire en cours.

Imprimerie  
Rotographie 93 Montreuil

# Le peuple berbère, une échéance pour l'avenir du Maghreb

Jadis, le peuple berbère mena sa lutte de libération contre la Rome dominatrice et esclavagiste.

Un homme qui se nommait Jugurtha, symbole de cette lutte, est assassiné après avoir été présenté aux foules romaines, enfermé comme un animal dans une cage. A travers la pente historique du Maghreb, il y a eu beaucoup d'exemples comme celui-ci.

Ce peuple s'est constamment insurgé contre les multiples invasions. Eclaté, aujourd'hui on le retrouve dans toute l'Afrique du Nord, des montagnes et Atlas au Rif, jusqu'aux confins du Sahara.

Doit-on continuer à ignorer ce peuple du Maghreb, dispersé par les invasions successives ? Qui doute encore de la facture de sang versé pour son instinct de liberté ?

Doit-on le vider de sa culture, de sa langue, qui constituent ses facteurs de personnalité et de sa force, par prétexte d'un nouvel ordre établi ?

Si sa culture et sa langue est différente, historiquement, il ne fait aucun doute, que son apport enrichira davantage l'importance et l'impact du Maghreb !

Quelle contradiction avec la géopolitique socialiste, africaine ou arabe que de reconnaître et promouvoir l'existence culturelle et linguistique de ce peuple, si ce n'est qu'une démonstration, référence aux droits de l'homme, et

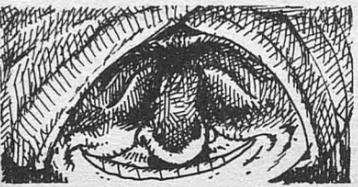
une preuve intelligente au monde que la démocratie n'est pas un vain mot ou une boîte de conserve sur laquelle on colle une étiquette.

Pourquoi les dirigeants établis du Maghreb n'essaient pas d'amener dans un contexte nouveau de compréhension et d'approche mutuelle, les hommes et les femmes de cette terre d'Afrique pour une plus grande et plus belle existence d'édification et de paix ; plutôt que de maintenir l'horreur de la discrimination, qui sert les intérêts de pouvoir de quelques uns ! ?

Serait-ce utopie de promouvoir une réunification des pays du Maghreb, sur la base d'une véritable solidarité, libérant ainsi les énergies populaires, engageant le ciment de la démocratie pour parler enfin du Maghreb, des cultures, des langues, des religions et du Maghreb de la révolution sociale ?

Ne faut-il pas briser ce vieux principe colonisateur des peuples et des mentalités qui est « diviser pour régner » ?

Ce serait certainement la plus belle réponse à un siècle et demi de



colonisation. Il nous faut nous souvenir du sacrifice de millions d'hommes et de femmes qui ont donné leur sang pour qu'un jour on soit vraiment libre.

Il faut cesser d'ingérer et de réprimer les peuples qui sont différents par leur langue et leur culture, car ce sont peut-être eux qui ont le plus d'acharnement à combattre l'humiliation du colonialisme.

Après avoir subi le racisme de la part des colonisateurs, pourquoi et pour quelle loi de la nature, des colonisés appliqueraient ce même racisme dans les mêmes règles à d'autres colonisés ?

Les minorités culturelles dans nos pays du Maghreb, seront à l'avenir une vérité qu'il faudrait regarder en face !

MOULOUD

## Les fautes de français

Mon père me répétait toujours qu'il fallait que j'étudie, que je ne fasse pas de fautes d'orthographe, que mon français soit parfait. Je l'ai écouté mais sans bien le comprendre pendant longtemps. Je me disais, comment cet homme qui a passé presque toute sa vie en France et qui de plus me conseillait de cette façon n'arrivait pas à parler un meilleur français. Un français plus français. L'explication facile, il me la donnait lui-même « Je n'ai pas été bien longtemps à l'école, j'ai dû travailler très vite ». En y réfléchissant, je pense que cette raison en cachait une autre. Qu'est-ce que cela a signifié pour lui d'apprendre le français ? D'abord avoir une bonne place, gagner correctement sa vie. Mais aussi il fallait, à l'époque, (maintenant ?)

pour parler le français, se sentir Français, devenir Français et faire violence à l'Arabe qu'il était. Pour cette génération d'hommes (pour nous) le bilinguisme était un bilinguisme forcé. Il y avait l'Arabe ou le kabyle qui était la langue naturelle et le français. Je pense que le rapport n'est pas seulement d'ordre intellectuel. Il est surtout d'ordre affectif et pour beaucoup d'Arabes contraints de vivre en France, où aucune place n'est faite à leur culture. Ne pas parler bien le français est une forme de dignité. Un refus plus qu'une carence intellectuelle comme on le dit trop souvent. Aussi mon père qui savait bien se débrouiller, donnait à son français un peu d'air en cassant quelques règles, pour que l'Arabe respire.

K. HAMOUD

## AGENDA

### PARIS

#### THEATRE :

Du 27 au 30 mars à 20 H 30 et 1<sup>er</sup> avril à 16 H, « Veillée africaine autour du Toliman » d'Abia Moukoko à la Maison des Amandiers, 110 rue des Amandiers, 75020 Paris.

Jusqu'au 31 mars à 20h30 « Boesman et Léna » d'A. Fugard avec toto Bissainthe, Robert Liensol, Jean-Baptiste Tiemele au Théâtre nationale de Chaillot (Salle Gémier), Place du Trocadéro, Paris XVIème.

#### DANSE :

Festival de la danse au Théâtre Oblique, 76 rue de la Roquette, Paris 11ème, du 20 au 1<sup>er</sup> avril tous les jours à 20 H 30, dimanche 16 H, lundi relâche, danses d'ailleurs

1) 28 et 31 mars à 20h30, Elsa Wolliaaston (Kenya) accompagnée de Marc Depont (djembe), Melzak Mouthana (batterie) et Francis Bébéy (guitare).

2) 29 et 30 mars à 20h30 Menaka dans « Satki » et les ballets indiens de Mahodaya accompagnés de Krishna Govinda (tabla) et Maranda Bataju (sitar).

3) 1<sup>er</sup> avril à 16h, Hideyuki Yano et le groupe MA dans « impair » accompagnés d'Alain Kremiski (cloches anciennes d'Iran).

#### MUSIQUE :

Du 4 au 11 avril au Théâtre Oblique (adresse ci-dessus), 7 récitals de Francis Bébéy à 20 H 30, dimanche 16 H, lundi relâche (musique et poésie de l'Afrique).

Mercredi 25 avril au Théâtre Oblique, Math Samba et ses musiciens, soirée à 18 H 30.

Freh Khodja, 21 avril à 21 H, salle Wagram.

#### PEINTURE :

Centre culturel portugais, 51 avenue d'Iéna, 75016 Paris. Du 5 au 26 avril, exposition de peinture de Miguel Yeco et Joan Dixo.

Cycle sur : Regard sur la peinture arabe. Association de solidarité franco-arabe. 12 et 14 rue Augereau, 75007 Paris. Du 27 mars au 12 avril : Areski Djemil, peintre algérien expose. (Suivront un peintre irakien, marocain et égyptien).

#### MARIONNETTES :

Marionnettes pour enfants au centre Verdier 11, rue de Lancry, 75011 Paris, métro République avec Fatiha Berezak, mercredi 26 avril à 14h.

#### CINEMA :

Festival du film algérien : Du 30 au 8 avril, Les Hors-la-loi. Du 6 au 8 avril : La Voie. Du 1<sup>er</sup> au 15 avril : Djamilia. Du 20 au 22 : L'opium et le bâton. Au cinéma Myrha, 36 rue Myrha, 75018 Paris.

Par l'Association de la Goutte d'Or.

Salle Saint-Bruno, 8 bis rue Pierre L'Ermite, 75018 Paris.

30 mars : L'appel du Courlis de Henri Barakat. 13 avril : Avoir 20 ans dans les Aurès, de René Vautier. 27 avril : Le soleil de Yiéne de Ridha Bahri.

### BANLIEUE

#### NANTERRE :

Théâtre des Amandiers, 7 avenue Pablo Picasso, 92000 Nanterre.

Exposition de luths et tambours avec animation de Fawzi-Al-Aiedy (luthiste), Hassan Massoudy (calligraphe), du 9 au 30 mars.

Mois d'avril : les rapports de force dans la société égyptienne.

Cinéma : La momie de Chadi Abdel Salam. La seconde épouse de Salah Abou Seif. Le samedi 7 avril à 20 H 30.

Exposition : Construire avec le peuple d'Hassan

7 avril à 20h30, la même troupe au C3M, 3, rue des Missionnaires.

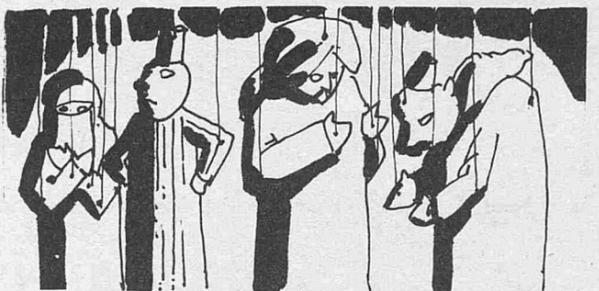
#### CHOISY-LE-ROI :

Théâtre : Du 2 au 5 avril à 21 H et le 31 mars, théâtre Paul Eluard, 4 avenue Villeneuve Saint-Georges.

Théâtre : « Soleil, pays de brouillard » de Ahmed Idrissi.

#### GENNEVILLIERS :

Troupe Ibn Khaldoun, « Mohamed Travolta », 5 mai, au théâtre des Amandiers de Nanterre. Contact : 16 rue Julien Macquart, 92230 Gennevilliers. Tél. 733 55 47 à partir de 18 H.



Fathy. La naissance du village de Gourna avec l'architecte Hassan Fathy du 1<sup>er</sup> au 20 avril.

Animation : les cubes grammaticaux, la grammaire mise en jeu.

Musique : groupe Lézard du 28 avril au 3 mars.

#### VERSAILLES :

Pantomime.

31 mars à 21h, Salle Young, bld des Jeux Olympiques troupe des Funambules « Voyage Silencieux ».

#### RUMILLY/SEINE :

Bouffe : le 5 mai à la MUC avec soirée culturelle mauricienne. Film « La lettre » de Hassen Goolam et sketches.

#### CRETEIL :

Du 19 au 31 mars : 3 expositions du ministère de la Coopération : « Visages d'Afrique », « Fêtes et danses » et « Information sur la Coopération ». Club de Créteil, 94000, rue Charney, quartier de la Croix des Mèches.

## Se parler, mêler nos différences

Chers amis,  
Je vous apporte mon soutien pour la création et le lancement de l'hebdo. Merci d'avoir eu cette initiative humaine et pleine d'embûches. A présent il faut que chaque lecteur ne se contente pas de lire passivement mais soit un réel participant. Peu importe les fautes de langage, de style, il faut s'exprimer avant tout, savoir être rageur, critique et joyeux.

J'aimerais que le journal s'ouvre aussi à tous ceux qui se sentent « immigrés de coeur et d'esprit », ceux qui cherchent leur origine perdue ou méprisée à nos frères Antillais, Réunionnais et autres qui ont quitté leur région pour se retrouver seuls et cherchent un peu d'amitié et de chaleur.

Je souhaite qu'une page soit consacrée aux tout jeunes lecteurs, et que ce soient des enfants qui parlent aux autres enfants et leur racontent leur vie et ainsi, qu'une meilleure compréhension s'établisse.

J'espère que des hommes « non-immigrés », comme moi, vous apporteront leur soutien et affirmeront ainsi qu'il est possible de se connaître, se parler et mêler nos différentes personnalités pour affirmer sans cesse notre désir de progresser.

J.-P. Pace de Nouan

Pour le numéro 0 de notre hebdo « Sans Frontière », nous avons estimé nécessaire de consulter différentes couches de l'immigration, pour tout ce qui est du comment, du pourquoi et du reste...

Comme toujours, avec les moyens du bord, petite cassette sous le bras, accompagné de mon ami Moho, nous dévalons la rue de Chartres, l'un des points chauds de la marmite Barbessienne.

#### DE BRUCE LEE A TRINITA

— Salam Alikoum (bonjour)  
— Alikoum Salam (réponse du bonjour).

Nous sommes chez Monsieur Ahmed A.O. La trentaine, commerçant dynamique au regard vif, il nous parle après nous avoir demandé l'objet de notre visite : « Ça fait vingt ans que nous tenons la boutique et croyez-moi, il s'en est passé des vertes et des pas mûres. Pour ce qui est de l'idée d'un journal, moi, je trouve que c'est formidable. Vous vous rendez compte, avec toutes les conneries qui nous bouffent tous les jours et surtout à un niveau culturel par exemple, on est complètement abrutis : Bruce-Lee par-ci, Tarzan par-là, Trinita, les vieilles salades de films hindous et égyptiens, en passant par toutes sortes de pornos, en plus des bordels, y en a marre. Moi, je pense qu'il faut arriver à concerner les immigrés par autre chose que la consommation. Il y a une façon de leur parler et des problèmes qu'ils vivent tous



(Photo D.R.)

les jours. Surtout, il faut leur donner des nouvelles des pays d'origine. Moi, personnellement, je suis vraiment disponible pour tout ce que je peux faire pour le journal ».

Merci Ahmed et bravo.

« J'AI PAS LE TEMPS DE LIRE... »

— Dans la boucherie de M. K... : « J'ai 45 ans, ça fait des années que je travaille ici, et s'il y a maintenant un journal pour nous autres, avec tout ce qui se passe, moi je suis pour bien sûr, s'il rend compte de ce qu'il y a au pays, en Iran ou la

Chine, ou bien des renseignements où on dénonce quelque chose ouella-haja. J'crois q'c'est pas mouvi et quand le journal il voit le jour, nous aussi on participe comme tout le monde ». Chez M. Ali, boucher également : « En France, depuis 46, boucher depuis 70, j'ai tout fait, ouvrier, petits commerces, restaurateur, j'ai toujours fréquenté le coin. Les journaux, j'ai pas le temps de les lire. Avant, je partais le matin à 5 H et rentrais à 2 H du matin ; là c'est la même chose, de 5 H à 10 H le soir. Je bouquine n'importe quels papiers, j'ai pas de préféré ».

— Mais s'il y a un journal plus particulièrement pour les immigrés ?

— Ali : « Ah ! là c'est pas pareil. C'est très possible que je m'intéresse plus ».

Chez un marchand de tissus, la trentaine, élégant, lunettes, d'apparence universitaire : « Moi, ça fait un moment que je suis là, il n'y a jamais quoique ce soit de ce genre, je parle de votre journal, mais je suis de tout cœur avec vous. Enfin on pourra exposer nos problèmes. Par exemple, regardez « Jeune Afrique », il y a beaucoup d'Africains spécialement qui l'achètent. En tout cas, nous ici, on est tous pareils, on se sent chez nous et



(Photo Didier Mailiac)

tout se passe entre nous. Je reconnais que nous les commerçants, on n'a pas exactement les mêmes problèmes ».

#### JE SUIS DE TOUT CŒUR AVEC VOUS

— C'est-à-dire ?

— « Hé bien, par exemple, il y a un contrôle de flics ou une raffle, moi, je montre ma carte de commerçant et ils me foutent la paix. Et heureusement, parce que moi quand je suis venu en France, j'avais quand même apporté un capital que j'ai investi et en plus je paie toutes sortes de taxes, impôts, etc... Ils ont intérêt à faire attention. Vous comprenez, c'est pas pareil ».

— Seriez-vous d'accord pour participer à une campagne de financement pour notre journal ?

— « Ecoutez, quand vous démarrez, il n'y a pas de raisons pour que je ne fasse pas

## «Moi, Je suis Ici depuis le 14 avril 1946, Je n'ai Jamais entendu parler d'un Journal pour nous»

comme tout le monde ; c'est même nécessaire, je crois que c'est mon devoir ».

— Chez le coiffeur d'à côté : la quarantaine, l'ai plutôt sévère et réservé. Après avoir écouté attentivement, d'un ton calme mais décidé, il nous confie : « Moi, je vais vous dire trois mots : je n'ai pas d'idées, pas de déclaration » (et comme s'il était un peu gêné), il ajoute : « Je fais mon travail et point c'est tout. Je lis ni journal, ni rien. C'est pas la peine de discuter, c'est comme ça ! ».

#### QUI LIRA VOTRE JOURNAL ?

— Chez M. le disquaire : « Que voulez-vous que je vous dise, l'idée est bonne. Seulement, un journal pour qui ? Avec toutes ces menaces d'expulsions, s'il n'y a pas d'immigrés, avec qui on travaille ? Et qui lira votre journal ? C'est la vérité, toute notre clientèle ici est arabe, alors on est très dépendants de tout ce qui va se passer ».

— Chez le pâtissier tunisien :

— « Ahlène la besse ? » (Salut, ça va ?).

— Labesse ! (ça va !).

— « Que Dieu vous aide, mon frère. Il faut des gens comme vous pour avancer ! ».

Dans un bistrot de la Goutte d'Or. Dans un brouhaha monstre, on aborde le sujet et tout de suite après, les réactions sont péle-mêle :

— Le barman : « D'abord, y a pas un journal qui dit la vérité, c'est tous la même politique ».

— Un jeune Algérien en arrêt de maladie : « C'est pas la peine de dire des tas de conneries, ils sont malheureux, ceci, cela. Il faut dire ce qui se passe d'abord ».

— Un gros à moustache : « Par exemple, vous voyez quelqu'un qui se fait massacrer, vous dites tout de suite, c'est du racisme, patati, patata. Les journaux qui font la déforme comme ça, y en a pas mal. Et pourquoi le type il se fait massacrer, y a une raison ! non ? ».

— Un vieux Marocain, quelques tapis sur l'épaule : « Ecoute to ça ci di zistoires,

el-barata, bababah, tojors li zistoires, barakète ! ».

— Un vieil ouvrier algérien de chez Citröen : « Moua, j'suis depuis le 14 avril 1946, j'ai jamais entendu parler d'un journal pour nous ».

— Qu'est-ce que vous lisez comme journal ?

— « Moi, j'lis tout, le pour, le contre, le milieu, el fougue (le haut), el taht (le bas), koulechi (tout) ».

— Même un journal immigré ?

— « Même et alors ? J'suis pas contre aucun journal, seulement je vois le pour et le contre ».

— Est-ce que vous encouragez un journal fait par les immigrés ou bien ?...

— « Moua, ça m'est égal, qui sorte ou qui sorte pas. Ça m'dérange pas di tout. Admettons si vous avez envie de dire merde à quelqu'un, ti lui dis, là-bas c'est pas possible ».

— Où ça là-bas ?

— « A l'Engirie (Algérie) ouella el-Maroc, ouella c'qui ti veux ».

— Aalach ? (pourquoi ?)

— « Aala-balek ! » (Tu es au courant).

— Le gros à moustache, plus haut que tout le monde : « Allez, prenez quelque chose ! ».

— Là saha (non merci).

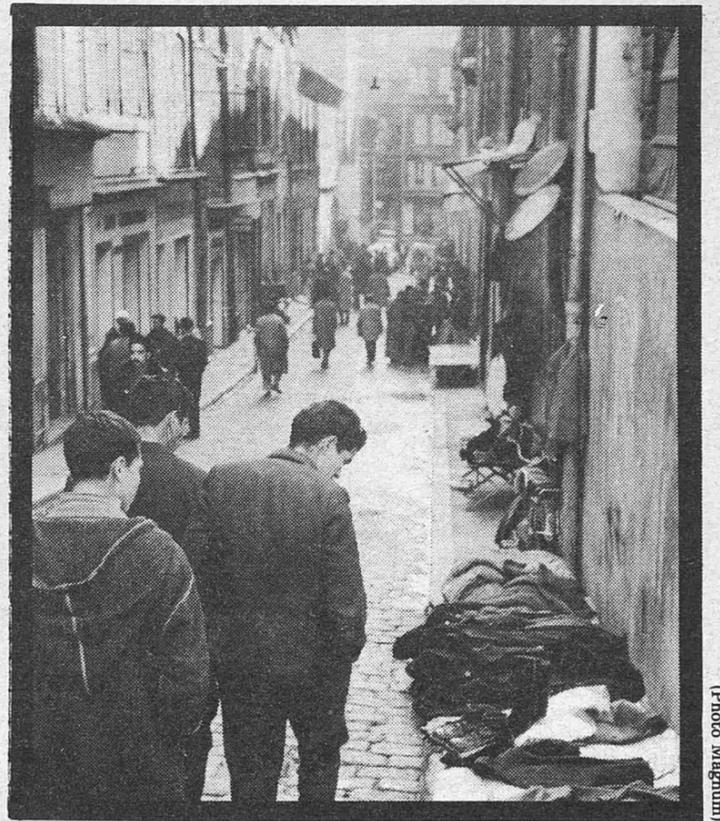
Dans la rue, un marchand ambulant nous répond : « S'il n'y a pas d'immigrés dans le quartier, tout le monde va couler ! ».

Ah oui, c'est la vérité !

#### JE LIS TOUT : LE POUR, LE CONTRE, LE MILIEU

Et enfin dans un restaurant algérien, dans le 4<sup>ème</sup> : « Moi, je suis un vieux de la vieille, ya sahbi (oh mon ami). Ça, c'est une bonne idée. Qu'est-ce que tu veux, quand tu lis El Moudjahid, alors c'est « tout va bien », tu crois que c'est juste ça comme information ? Il y a des milliers de problèmes chez nous, regarde, déjà nous, on sait pas qui on est, alors ? En tout cas, bon courage et tenez-nous au courant ».

Propos recueillis par Moa Abaid



(Photo Magnum)

## Balade dans nos ghettos

sans frontière

# LONGWY: la longue vie des immigrés

De retour en France, après une absence de quatre ans, pour un bref séjour, l'idée d'un journal est venue prolonger ce séjour. Le temps de la préparation (longue) m'a permis de me replonger un peu dans l'atmosphère d'un pays qui bouge d'est en ouest, du nord au sud. Sur une toile de fond qui a pour nom « crise économique » ressentie à tous les niveaux, surgissaient deux mots qui ont interrompu mes promenades à la « recherche d'un moment perdu » : « Holocauste » et « Longwy ». D'un côté, des morts qui même aujourd'hui ne veulent pas mourir, qui veulent rester un témoignage vivant ; de l'autre, une région entière qui refuse également sa ruine et sa mise à mort.

Et dans les deux cas, ni le rappel d'un « holocauste », ni la description de la triste réalité de Longwy n'ont été accompagnés de la moindre allusion, encore moins d'informations, sur la condition des immigrés, ces nouvelles victimes de l'un et l'autre des deux faits, que l'actualité a rapprochés (triste ironie du sort ?). L'antisémitisme d'aujourd'hui, est-ce le racisme anti-arabe en France ? Non ? Est-ce un fait ? Non ? Mais, silence, on tourne. Le spectacle a commencé, sans nous. La sidérurgie, tout le monde le sait, c'est l'affaire des immigrés (autant aux fours qu'aux laminoirs). Où sont-ils ? Où en est-il question ? Ils n'apparaissent nulle part. D'où l'idée d'aller les chercher en Lorraine, d'y aller pour les voir et les « faire voir ». Ni enquête, ni voyage touristique.

## DES TRAVAILLEURS DU SILENCE

Une petite idée, une simple curiosité, une envie d'écouter ces immigrés qui peuplent la France : ni touristes étrangers, ni étrangers résidents : des travailleurs du silence. La rencontre avec Longwy est étrange : des cheminées qui fument, qui fument et n'arrêtent pas de fumer. Ces cheminées crachent aussi ; de tous les crachats, on a fait une montagne qui est devenue le crassier : plus qu'un symbole. Un crassier qui surplombe la ville, en ébullition depuis l'annonce des licenciements. Les premiers travailleurs immigrés, rencontrés dans la rue, hésitent à parler, mais proposent de se retrouver dans les foyers : « On y est plus tranquille », ajoutent-ils. Au foyer, le débat s'engage rapidement sur leur situation : la sidérurgie et la bataille des travailleurs français d'une part ; leur lutte de travailleurs immigrés dans les foyers d'autre part. Avant d'entrer dans le vif du sujet, le lien entre ces

deux luttes, les copains pensent qu'il faut d'abord faire un petit historique sur la grève des foyers. Début août 1978, des membres du Comité de coordination de Paris descendent dans la région de l'Est et expliquent le sens de la grève. Cela va contribuer à renforcer la mobilisation et à étendre la grève partout. Les trois foyers de Nancy, de Longwy, de Forbach, le foyer A.F.M.O. de Merlebach se mettent en grève. Le 12 août, 1 000 personnes venues de tous les foyers en grève de la région, manifestent à Metz. La dernière semaine de septembre est marquée par une intense mobilisation des résidents contre les procès intentés par la Sonacotra (9 expulsions sont prononcées contre les résidents du foyer de Metz) :

— 300 manifestants, le 19 à Metz. 300 manifestants le 21 à Thionville, 1 500 à 2 000 personnes au grand meeting de solidarité organisé le 23 septembre au théâtre municipal de Thionville. 1 000 personnes à Metz, le 27 septembre, au moment même où la cour d'appel siège. Mais la répression ne va pas tarder à s'abattre. Le 18 octobre au matin, la police chasse les 9 résidents condamnés à être expulsés à Metz. Le soir même, la police charge brutalement une manifestation de riposte improvisée : 20 blessés, dont 8 hospitalisés. Les procès s'abattent sur tous les foyers de la région. Les 21 et 23 novembre 78, 60 autres résidents sont condamnés à être expulsés des foyers de Metz, 60 à Thionville et 80 à Strasbourg. L'objectif pour les résidents est de tenir jusqu'en décembre pour profiter du délai de suspension des expulsions pendant la saison d'hiver jusqu'au 15 mars. Le 22 février, le juge des référés rend sa décision : 108 expulsions des foyers de Thionville, 30 à Forbach, 20 à Longwy.

## UNE MANIÈRE DELICENCIER

La toile de fond est ainsi dressée : le 15 mars, la trêve d'hiver prend fin ; la justice a prononcé des centaines d'expulsions, la police peut, à tout moment (elle prendra le temps qu'il faut, peut-être 2 ou 3 semaines) procéder aux expulsions. Cela veut dire, des centaines de travailleurs dans la rue. Un moyen comme un autre de licencier des travailleurs. Car il est clair qu'aucun travailleur immigré ne peut trouver de logement chez l'habitant ; que l'expulsion du foyer équivaut à quitter son boulot, quitter la région. C'est sur un ton amer que les travailleurs du foyer expliquent qu'il n'y a pas eu beaucoup de soutien pour

leurs luttes (spécifiques ou non). L'exemple de Thionville est édifiant : Usinor a liquidé en 1977 la plupart des installations d'une usine qui occupait 42 000 personnes.

## DES DÉPARTS DISCRETS

La population étrangère recensée à Thionville en 1976, était de 44.853 ; en 1977, elle n'est plus que de 42.830, soit un (- 4,5 %). Compte tenu des nouvelles arrivées toujours possibles, les immigrés évaluent, quant à eux, les départs à quelque 2 500. Départs discrets, anonymes, dont personne ne parle ! Dans l'esprit de tous les travailleurs français, dans l'esprit de beaucoup de syndicalistes même, il est « normal » qu'en cas de licenciements, les travailleurs immigrés partent les premiers. « Alors la solidarité, c'est un bien joli mot », me dit un travailleur du foyer, « mais en pratique, cela veut dire qu'on doit partir dès qu'on n'a plus besoin de nous, et par tous les moyens on nous fera partir ». Au local de la C.F.D.T. de Longwy, Ro-

bert Giovannardi, un des rares syndicalistes ayant gardé les idées claires et une sensibilité saine lorsqu'il s'agit des travailleurs immigrés sidérurgistes, est débordé ; il a été difficile de le joindre. A la question de savoir pourquoi les immigrés disparaissent de toutes les informations données sur Longwy et le chômage à Longwy, il me répond : « Ici, les immigrés se tâtent pour savoir s'ils partent ou s'ils restent. La direction offre trois mois de salaire en plus des 10 000 F de Stoléru ».

## SIDÉRURGIE ET COLONIALISME

Je rappelle à Robert qu'à Thionville, ce sont eux qui ont payé le plus et presque dans le silence le plus total.

Robert explique que les travailleurs français eux aussi ont perdu, et que la plupart des ouvriers de Thionville ont été mutés sur Longwy et qu'ils sont menacés à nouveau de licenciements.

Entre temps, une autre usine a fermé : l'usine de Lachiers à Longwy. Durant l'année, cette usine a licen-

cié tous les immigrés, et on a muté les travailleurs français. Combien d'immigrés ont été licenciés ? Combien ont accepté de partir avec ou sans le million ? Personne ne sait très bien. Mais près de deux cents d'entre eux ont été « liquidés » ; ils ont été licenciés, l'entreprise s'en est « allégée » sous des prétextes futiles : reprise tardive du travail (2 ou 3 jours de retard) après le congé passé dans le pays, retards banaux dans le travail quotidien. La direction les a « vidés » et Robert d'ajouter : « Ils ne sont pas venus nous voir, ou bien ils sont venus plus tard au moment où on ne pouvait plus rien faire ». Un petit détail symbolique, l'usine de La Chiers, la première aciérie, a ouvert ses portes en 1881. L'Algérie est déjà colonisée depuis 50 ans environ. La Tunisie est sous protectorat français : le traité du Bardo est signé en 1881. Quelque 30 ans plus tard, le Maroc sera à son tour sous protectorat français en 1911. De nouvelles mesures se préparent pour « alléger » les effectifs dans la sidérurgie : on parle d'offrir aux travailleurs immi-

grés (non européens) comme prix de leur départ, non seulement l'aide Stoléru de 10 000 F mais une autre prime égale à un an d'allocation supplémentaire d'attente (40 000 F par travailleur). De quoi nous faire réfléchir. Une information « tombée » comme ça mais qui risque bien de changer la situation. Le licenciement est senti comme étant inévitable. Alors partir pour partir ? Il reste à conclure, n'est-ce pas ? D'un côté, une prime qu'on essaiera de négocier individuellement, de l'autre les expulsions, des cartes de résidence qui viennent à expiration et qui ne seront pas renouvelées, un chômage généralisé, avec des milliers de travailleurs français qui luttent pour « vivre, travailler au pays haut » (tract de la CFDT de Longwy). Alors ? Concluez vous-mêmes, mais en sachant que des milliers de travailleurs sont à la recherche d'un « pays bas » uniquement parce qu'ils sont immigrés donc travailleurs « révocables », « expulsables », dès qu'on n'en a plus besoin. Mais qu'on le dise au moins clairement.

Amar

## La lutte dans les foyers du 15ème Quand Mouloud raconte...

Mouloud raconte.

Pour connaître Mouloud, il faut prendre le métro et descendre à la station Emile Zola. Tu vas te trouver dans la rue Fondary, tu cherches le numéro 89 et il ne te reste plus qu'à trouver Mouloud pour qu'il te raconte toute son histoire d'immigré chez le « marchand de sommeil ».

Mouloud connaît bien la rue, le 15ème arrondissement et les gens, puisque ça fait 20 ans qu'il habite dans cet immeuble de « chiens » comme il le répète souvent. Dès que je lui dis : bonjour, il me répond gentiment et après m'avoir salué, il me demande si je suis étranger au quartier ; je lui réponds que oui et que je suis venu participer au rassemblement qu'ils organisent devant l'Hôtel de ville.

Satisfait de ma réponse, il m'a fixé de ses yeux tristes, dévoltés, pleins de mépris et de calme. Puis il m'a dit : « Si tous les Arabes étaient comme toi, se déplaçaient, se renseignaient, cherchaient à s'unir, on ne menerait pas cette vie de chien à l'heure actuelle ».

J'ai regardé la taille du bonhomme, petit et maigre, les paumes de ses mains sont dures. J'ai aperçu leur dureté au moment de sortir ses mains des poches de son grand manteau pour souffler dedans et les frotter

l'une contre l'autre afin de les réchauffer.

A cette occasion, je lui demande quel métier exerce-t-il. « Manœuvre », fit-il. « 10 heures par jours, 6 jours par semaine, 2 400 F par mois ». « Combien êtes-vous dans cet immeuble ? ». Il me fait remarquer que ce n'est pas un immeuble, mais une « écurie » et qu'à l'intérieur 138 personnes sont considérées comme des ânes. Puis il me fait remarquer : « Tu te rends compte, deux WC pour 138 personnes, quatre à cinq par chambre, il n'y a pas de cuisine, aucune douche, pas l'humidité, pas de chauffage ! ». Je le provoque en lui demandant : « Pourquoi ne cherches-tu pas un logement plus convenable ? ». Il rigole et me répond : « Toi, t'as un beau logement ? A moins que tu sois le fils de Boumédiène ! Depuis 1963, je suis à Paris et depuis 1963 je suis dans cet immeuble ! La première année, j'ai essayé par tous les moyens de trouver un petit logement tout seul à un prix modeste, mais pas question de louer à un bougnoul !!! Alors, j'ai renoncé à chercher, en attendant des jours meilleurs, en attendant que les Français oublient la guerre d'Algérie, qu'ils deviennent moins racistes contre nous. A ce sujet, je me suis complètement trompé : oui les Fran-

çais ont oublié la guerre avec les Allemands, mais avec nous les Arabes, ils veulent notre peau ! Ils veulent notre soleil, notre terre, nos plages, notre force de travail, notre pétrole mais ils veulent surtout plus de nous ».

Tout au long du trajet, afin d'aller au lieu de rassemblement, il m'explique que « l'hôtel taudis » en est à son 4ème propriétaire, que la grève dure depuis 5 ans, qu'il en a marre de tout, et qu'il ne sait plus quoi faire.

Devant la mairie du 15ème, on s'est retrouvé à 150 personnes, on est vite encadré par des flics qui ont grossi le rassemblement. Quelques provocations de flics en civil : l'un d'eux déchire une des banderoles attachée à l'entrée de l'Hôtel de ville, l'autre, à coup d'injures humiliantes et d'insultes, tente de provoquer l'altercation.

Devant la passivité du comité de soutien, qui appelle au calme de tous les travailleurs, j'ai aperçu dans les yeux de chacun, un calme lourd, plein de révolte. Mais cette révolte fut vite absorbée par les slogans lancés par les comités de soutien et des délégués du foyer ; slogans repris par tous les présents.

Mouloud, à côté de moi, reprend les slogans aussi fort que ses frères de foyer :

« Vive la lutte des locataires de la rue Fondary », « Non aux expulsions immigrés », « Renouvellement sans condition des cartes de séjour et de travail », etc...

Malgré le froid, beaucoup de passants s'arrêtent pour lire les banderoles et se renseigner sur la lutte, le lieu, les revendications.

Parmi eux, une dame qui a plus de la soixantaine, très intéressée par cette foule, me demande : « Qu'est-ce qu'ils veulent ces gens rassemblés ? ».

Après lui avoir expliqué la lutte, elle soupire en me disant : « C'est très bien ce qu'ils font. Pour nous, déjà, c'est trop dur, la vie, les conditions de logement... » et elle ajoute en partant : « Mais qu'est-ce qu'il peut faire le pot de terre contre le pot de fer ? ».

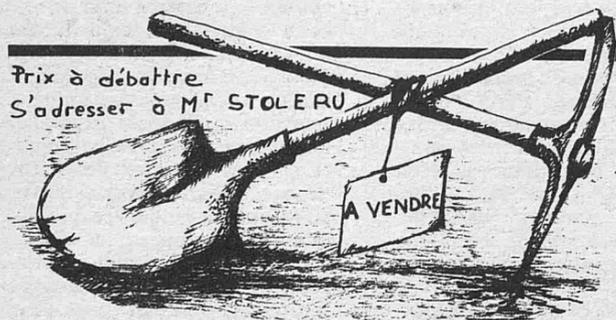
En me répétant ce proverbe dans ma tête, je ressens deux désespoirs : Mouloud me racontant sa vie an 89, rue Fondary et cette dame lassée par les diverses défaites depuis les années 1936.

En remontant dans le métro, je me demande combien, il y a des désespoirs parmi tous ces visages qui pourraient être une armée de pots de terre contre le pot de fer.

DRISS M.

# Le projet de loi Stoléru en avril au parlement: débat ou imposture?

# DOSSIER



Prix à débattre  
S'adresser à M<sup>r</sup> STOLÉRU

## Lettre de M. Stoléru aux syndicats

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai l'intention de présenter au Parlement un projet de loi réformant les conditions de séjour et de travail des étrangers lors de la session du printemps 1979.

Ce projet de loi vise à simplifier et à uniformiser la délivrance des titres détenus par les étrangers.

En effet, un titre unique valant autorisation de séjour et de travail sera institué, supprimant ainsi les difficultés résultant de la durée variable des titres.

La mention « travailleur salarié » portée sur la carte de séjour vaudra autorisation de travail.

Aux trois cartes existant actuellement seront substituées :

Une carte ordinaire de séjour valable 1 an et renouvelable jusqu'à ce que l'étranger justifie de 25 ans de séjour en France ;

Une carte de résident privilégié, d'une durée de 10 ans, délivrée après 25 ans de séjour en France à tout étranger ou après 1 an de résidence en France pour certaines catégories (réfugiés et apatrides, conjoints de Français ou de C.E.E...)

Les réfugiés et apatrides ne seront plus soumis à l'obligation de posséder une autorisation de travail.

Le contrôle de la main-d'œuvre étrangère sera renforcé par la procédure annuelle du renouvellement de la carte de séjour.

Ce renouvellement pourra être refusé pour l'un des motifs suivants :

- Motifs tirés de l'ordre public ;
- Ressources insuffisantes ou non régulières ;
- Refus de délivrance, de renouvellement de l'autorisation de travail ;
- Motifs d'ordre sanitaire ;
- Retour tardif de congés payés pris hors de France.

Certaines dispositions permettront, en cas de refus de renouvellement de l'autorisation de travail, que le retour de l'étranger dans son pays d'origine s'effectue dans des conditions satisfaisantes :

- Si l'étranger justifie d'un emploi, il lui sera délivré une autorisation provisoire de travail de 4 mois non renouvelable.

L'étranger pourra continuer à occuper un emploi salarié jusqu'à son départ.

L'employeur devra lui payer des indemnités de licenciement.

- L'étranger aura toutefois la possibilité de solliciter le bénéfice d'un stage de formation professionnelle pendant lequel l'employeur lui versera l'intégralité de son salaire, à condition que l'étranger ait été employé chez lui depuis plus d'un an.

L'autorisation provisoire de travail, pourra dans ce cas, être renouvelée une fois.

Au surplus, les travailleurs sans emploi ne pourront bénéficier d'une prorogation de leur autorisation de travail que s'ils justifient se trouver sans emploi depuis moins de six mois (sauf les handicapés).

Toutefois, si l'étranger à qui le renouvellement de l'autorisation de travail aura été refusé, a effectué une demande de naturalisation dix mois avant la demande de renouvellement, il pourra bénéficier d'un renouvellement de l'autorisation provisoire de travail, la durée totale du délai de retour étant de ce fait portée à huit mois.

Je vous fais observer que ces dispositions sont, à l'heure actuelle, à l'état de projet et que des modifications pourront éventuellement y être apportées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

## Où en est la situation aujourd'hui?

Lors de la semaine du « monologue sur les immigrés », M. Stoléru avait annoncé qu'« il ne serait pas raisonnable » de renouveler les quelques 350 000 certificats de résidence de ressortissants algériens délivrés dans le courant de l'année 1979. Quelle raison invoque M. Stoléru ? Quel est le « raisonnable » qui le fait parler ? Il refusa de s'expliquer là-dessus ; il refusa d'en dire plus : les négociations sont en cours avec l'Algérie !... A l'époque, parce que les propos amalgamants de l'existence scandaleuse (!) de « tant de chômeurs » (français nécessairement) et de

« tant de travailleurs immigrés », surgissaient à profusion, et parce qu'on avait besoin des immigrés comme boucs émissaires, nous pensions que les premiers visés étaient les chômeurs et encore les chômeurs non indemnisés, les autres pouvaient justifier de moyens (maigres) d'existence et pouvaient encore prétendre à un emploi : on n'allait pas leur interdire cette chance, croyions-nous. Nous dûmes nous détromper : c'était à la faveur de l'échéance du renouvellement des titres de séjour, une fraction de la population algérienne immigrée (hommes, femmes, enfants) qui était menacée, et cela indépendamment de toute considération de la situation à l'égard du travail, de toute considération d'âge, d'antériorité de résidence en France.

Nous apprenions qu'il « fallait ramener cette forte minori-

té d'implantation ancienne, ce qui la rendait moins intéressante, moins rentable qu'une immigration fraîche composée exclusivement d'hommes jeunes, à des proportions plus tolérables », en regard de la situation actuelle (alibi du chômage) et en regard des habitudes de la société française (alibi du fameux seuil de tolérance, c'est-à-dire de la pureté raciale). Sur ce, nous nous voyons invités à aller déposer nos certificats de résidence pour recevoir une attestation de prorogation valable une année. La pratique, c'est-à-dire, en l'occurrence les abus, les traitements vexatoires réservés aux Algériens dans les commissariats, eurent vite fait de déclencher un mouvement de panique dans la communauté algérienne. N'est-ce pas là un des résultats recherchés ? Après « un accord » qui n'en est pas un, obtenu de nos représentants officiels, voilà que l'on s'achemine à faire de nous « des victimes consentantes » : « Je n'attendrai pas qu'on me mette à la porte, je ne leur donnerai pas cette joie, je partirai de moi-même bien avant » ; « Ils en ont marre de nous, je leur montrerai que j'en ai encore plus marre, moi, d'eux ». Si tel est l'effet visé, on joue sur du velours : prolétarisés à l'extrême, dépouillés de tous moyens de défense, de toutes possibilités d'organisation en vue de susciter une réponse collective qui soit une réponse politique, les immigrés n'ont pour eux — quand même ils se retourneraient contre eux — que leurs réactions individuelles de nature affective, leurs réflexes d'honneur.

### UN PETIT AIR CONNU...

N'est-ce pas ainsi que se font les « holocaustes » (au sens étymologique du terme, qui est un sens hébraïque : le sacrifice consenti) et n'est-ce pas le propre du racisme que de se donner, pour justifier un projet politique ou son échec, un bouc émissaire (autre référence, on ne peut plus hébraïque) toujours pris chez les autres, chez les dominés. Ce n'est pas tout : alors qu'on dit s'en remettre pour tout à des « discussions », alors qu'on dit ne vouloir rien faire sans « négociations » préalables, nous apprenons qu'en réalité la décision est précise et arrêtée de ne pas renouveler les certificats qui arrivent à expiration ; nous apprenons aussi que cette décision va être étendue (on est déjà étendue cela a fait, dit-on, l'objet d'un arbitrage de Valéry



Quartier Très-Cloîtres à Grenoble. (Photo Didier Malliac)

Suite p. 8

## Une autre étoile jaune

En d'autres temps pas si éloignés de nous, on aurait écrit : « Vous êtes juifs... » ; aujourd'hui, on écrit : « Vous êtes de nationalité algérienne ». Et cela au moment où la télé donnait « Holocauste », au moment où l'opinion, dit-on, « a été ébranlée » par l'évocation de crimes racistes qu'on a présentés et dont on a débattu sans la moindre référence à l'actualité ; comme s'il s'agissait de crimes appartenant déjà à une époque révolue ou mieux, comme s'ils étaient « hors du temps ».

Sans vouloir établir un lien direct entre les deux faits et dire que c'est à dessein pour masquer les crimes d'ici et de maintenant, qu'on détourne l'attention vers ceux d'hier et surtout d'ailleurs, on peut quand même se demander si ce n'est pas là un des effets objectifs de « l'opération Holocauste ». En d'autres temps aussi, ceux-là encore plus proches de nous (octobre 1961), on aurait voulu, sous couvert de la situation grave d'alors (nous étions en pleine guerre d'Algérie... comme aujourd'hui, nous sommes en pleine « crise économique »), imposer à la population algérienne — la même population qu'aujourd'hui quand ce ne sont pas en grand nombre les mêmes personnes — une autre mesure aussi discriminatoire, une étoile « jaune » : un

couvre-feu que les Algériens, alors sujets colonisés, étaient seuls tenus de respecter.

On connaît la suite ; la réponse n'avait pas tardé : les Algériens descendirent en masse dans la rue. Ce furent les manifestations qui culminèrent dans la journée du 17 octobre 1961. Quand on rapproche à quelques 18 années d'intervalle, les deux situations, on ne manque pas de mesurer à quel point elles sont comparables ; mais aussi à quel point elles sont inégales : le rapport de forces était à l'époque relativement plus favorable aux immigrés algériens d'alors qu'aux immigrés d'aujourd'hui. Alors, nous étions Français, Français de seconde zone, mais Français quand même. Nous étions « questionnables et torturables », nous étions emprisonnables et internables, voire déportables à merci, mais parce que nous étions Français, parce que l'Algérie était la France (!), nous n'étions pas expulsables. Aussi vain que pouvait être le



(Photo D.R.)

## Le ministre à l'ambassadeur

26/12/78

Monsieur l'Ambassadeur,

Lors de mon dernier voyage à Alger en octobre dernier, nous étions convenus de réunir aussitôt la Commission Mixte Franco-Algérienne pour discuter de l'application de nos accords en 1979, notamment pour le renouvellement des certificats de résidence (1969-1979) et de l'ensemble de nos problèmes de coopération liés à ces accords.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté commune, cette Commission n'a pu se réunir et vous avez bien voulu me faire savoir qu'elle ne pourrait sans doute se réunir avant fin mars 1979.

Dans ces conditions, le problème se pose de savoir comment traiter le renouvellement des certificats qui arriveront à expiration avant que nous ayons pu définir une position commune et vous aviez évoqué l'idée d'une mesure conservatoire qui permettrait de négocier en toute sérénité sans être pressé par les décisions à prendre.

En accord avec Monsieur le ministre de l'Intérieur, j'ai l'honneur de vous faire savoir que nous serions disposés, à titre exceptionnel, à prolonger automatiquement d'un an tous les certificats de résidence de 5 à 10 ans qui arrivent à expira-

tion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1979.

Je vous précise que cette mesure est dictée par le seul souci de faciliter notre négociation, qu'elle ne remet aucunement en cause l'accord de main-d'œuvre de 1968 qui doit faire l'objet de nos discussions et qu'elle ne préjuge absolument en rien de l'issue de ces discussions.

Je vous serais gré de me faire savoir rapidement si cette procédure recueille l'accord du gouvernement algérien afin que nous puissions la mettre en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1979.

Veuillez agréer...

Lionel Stoléro

## L'ambassadeur au ministre

27/12/78

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 26 décembre 1978 pour laquelle vous avez bien voulu tenir compte de l'impossibilité où nous nous trouvons actuellement de procéder ensemble à l'examen des questions relatives à l'application en 1979 des accords de 1968 sur la main-d'œuvre.

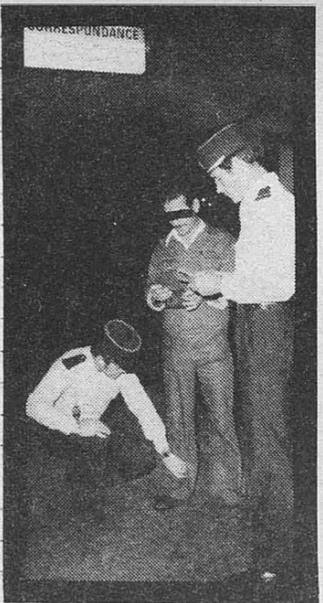
J'ai pris bonne note de votre décision de prolonger automatiquement d'un an tous les certificats de résidence de 5 à 10 ans qui arrivent à expiration à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

J'ai également bien noté que cette mesure est dictée par le seul souci de faciliter notre négociation et qu'elle ne remet pas en cause l'accord de main-d'œuvre de 1968. Elle rencontre en conséquence l'agrément de mon gouvernement.

Je saisis cette occasion pour vous réitérer le souci de mon gouvernement d'aborder les questions relatives à la main-d'œuvre dans une optique constructive de nature à sauvegarder les intérêts de nos deux pays et à assurer le raffermissement de leurs liens d'amitié et de coopération.

Je vous prie d'agréer...

Mohamed BEDJAOU



(Photo Gamma)

# Vers une nouvelle législation sur l'immigration

combat « légaliste » en regard du vrai combat qui se menait alors les armes à la main, notre qualité de Français nous autorisait à l'époque à user du « juridisme ». Aujourd'hui, la situation est différente : y a-t-il un droit quelconque pour un immigré ? C'est la question qui se pose à nous ; c'est la question que pose la réglementation mise en œuvre ainsi que les pratiques auxquelles elle donne lieu, que posent aussi les nouvelles lois qu'on nous annonce. La différence n'est pas seulement dans la réalité juridique et dans les possibilités d'action qu'elle autorise. Elle est aussi et surtout politique. A l'époque, il y avait une lutte engagée : les immigrés algériens avaient pour eux la force — et peut-être aussi la consolation — d'une lutte armée et d'une révolution.

C'est d'ailleurs cette force qui a permis leur mobilisation, leur encadrement et en définitive leur riposte ; une riposte dont la signification politique a

dépassé de très loin la signification purement « logistique » de la provocation (neutraliser les déplacements des Algériens dans les rues de Paris afin de dissuader les attaques contre les postes de police). Aujourd'hui, les conditions ont bien changé. Aussi paradoxal que cela peut paraître, les Algériens présentement immigrés en France — Algériens indépendants — sont plus démunis. C'est-à-dire, de fait, plus dépendants qu'ils n'étaient lorsqu'ils étaient colonisés. A preuve de cette dépendance, notre impuissance à réagir de façon autonome ; à la limite, aucune forme de combat ne nous est permise, sans doute, parce que jamais nous n'avons eu un terrain de combat qui nous soit propre : ni combat juridique sur le strict terrain de la loi (faire prévaloir nos droits), ni combat par les formes traditionnelles de lutte sur le terrain des rapports de production (on connaît la suite réservée aux grèves dites « spécifiques » des

travailleurs immigrés là où ils sont majoritaires ou lorsqu'ils tentent de prolonger des grèves plus générales pour faire aboutir des revendications propres, sacrifiées à l'intérêt général ; on sait aussi l'allure que prend le combat solitaire des résidents de la Sonacotra, qu'on laisse pourrir jusqu'à ce qu'il se réduise de lui-même, les expulsions aidant, ou jusqu'à ce qu'il cesse... faute de combattants. S'il en est ainsi, on peut dire que notre position, à nous immigrés est dans cette structure des rapports de force, la plus dominée, c'est-à-dire la plus dépendante des autres forces : les syndicats, les partis politiques et toute l'opinion de gauche, les forces démocratiques, etc... A la remorque de toutes ces forces, sauf d'une, celle dont nous pouvions attendre beaucoup, celle dont nous sommes en droit d'attendre tout : notre représentation diplomatique. En bonne règle, parce que nous sommes indépendants, notre ambassade au-

SECRETARIAT D'ÉTAT  
A LA  
CONDITION DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

EN D'AUTRES TEMPS, ON AURAIT DIT : "JUIF"

Vous êtes de nationalité algérienne et votre certificat de résidence va arriver à expiration cette année.

Vous devez demander une attestation de prorogation, valable un an, sans attendre l'expiration du délai de validité de votre titre de séjour. En effet, la décision a été prise, en accord avec les autorités algériennes, de prolonger automatiquement d'un an tous les certificats de résidence de cinq et dix ans qui arrivent à expiration à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1979 et de délivrer aux mineurs, âgés de 16 ans, qui veulent exercer une activité professionnelle, un certificat de résidence valable un an.

Au cours de cette année, la France et l'Algérie examineront en commun les modalités de délivrance de votre nouveau titre de séjour et de travail, et vous serez informé en temps utile des conditions et des formalités à remplir pour l'obtenir.

**Comment obtenir une prolongation de votre certificat de résidence.**  
Votre certificat de résidence arrive à expiration cette année : vous devez vous rendre

- au commissariat de police
- ou, à défaut, à la mairie.

Vous donnez les pièces suivantes :

- votre certificat de résidence
- une photo d'identité (inscrivez au verso vos nom et prénom).

En échange vous recevez une convocation où figure la date à laquelle vous devez vous présenter. En cas de contrôle, cette convocation tient lieu de titre de séjour.

A la date inscrite sur votre convocation, vous retournez au commissariat de police (ou à la mairie). En échange de votre convocation, on vous rendra votre certificat de résidence avec, à l'intérieur, une attestation de prorogation. Cette attestation est valable pendant un an à partir de la date d'expiration de votre certificat de résidence.

# OU comment on expulse des travailleurs

rait dû être notre garantie, notre nouvelle force, notre recours. Or, voilà que le secrétariat d'Etat à la condition des travailleurs immigrés fait état de quelque « accord avec les autorités algériennes ». Qu'en est-il exactement de cet accord ? Sur quelle base et dans

quelles conditions a-t-il été obtenu ?

A la limite — eu égard aux accords conclus en décembre 1968 — que vaut un prétendu accord donné par l'ambassadeur ? Pourquoi la référence en l'occurrence à cet accord ?

## Accord ou tricherie

En guise d'« accord », il serait plus honnête de dire qu'il y a eu un échange de correspondance entre Mr Stoléro et l'ambassadeur d'Algérie en France. On sait aussi que Mr. Stoléro s'est rendu à Alger le 3 octobre 1978, pour obtenir la réunion de la Commission mixte franco-algérienne, prévue par les accords de 1968. Cette Commission ne s'est jamais réunie, chacun des partenaires rejetant sur l'autre la responsa-

bilité de cette carence. En raison de la situation politique à l'intérieur du pays (maladie du président, puis décès, puis protocole de la succession, etc.) Alger remet la date de la réunion de la Commission. Paris fait siennes les raisons avancées par Alger, ce qui permet à L. Stoléro de parler de « raisons indépendantes de notre volonté commune ». La troisième étape est l'adoption d'« une mesure conservatoire qui permettrait

de négocier en toute sérénité sans être pressé par les décisions à prendre ». Cette mesure présentée comme conservatoire, a consisté à prolonger automatiquement d'un an, et à titre exceptionnel, tous les certificats de résidence de cinq et dix ans, qui arrivent à expiration à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1979. Quel est le sens de cette exception ? M. Stoléro prétend dans sa lettre que sa mesure ne remet aucunement en cause l'accord de 1968. Et Mr Bedjaoui ne craint pas de rétorquer que puisque « la mesure ne remet pas en cause l'accord de main-d'œuvre » elle rencontre en conséquence, l'agrément de son gouvernement. Et cela en moins de vingt-quatre heures : en effet la réponse de l'ambassadeur à la lettre de Stoléro est datée du 27 décembre, au moment où le président algérien mourait.

Pourtant, à tous les niveaux, les deux parties sont censées connaître les accords de 1968, qui prévoient dans le moindre détail et sans aucune ambiguïté (voir le texte de l'article 7), et qui fixent les conditions de renou-

vement de la carte de résidence pour chacune des catégories de ressortissants algériens admis à résider en France. D'une violation flagrante des accords de 1968, on opère ainsi un retournement. Personne ne peut ignorer ce qui se prépare dans les officines ministérielles (ministères du Travail et de l'Intérieur).

La partie de la phrase : « en accord avec les autorités algériennes » est une excellente couverture offerte à M. Stoléro pour justifier et faire admettre sa politique. Déjà « le matraquage » fait sur l'opinion publique à partir d'une interprétation pour le moins tendancieuse de la réalité de l'immigration, a fini par présenter le départ forcé des immigrés comme un acte tout ce qu'il y a de plus naturel, ne suscitant aucun problème et ne créant aucun dommage ; bien au contraire, longtemps « servés » de leur pays, de leur femme, de leurs enfants, de leur langue, de leur culture, ils devraient être heureux (et peut-

être aussi remercié) que l'occasion leur soit donnée de mettre fin à leur exil. On découvre aujourd'hui l'un des effets les plus sournois du discours, par ailleurs vains, sur le pays d'origine (que d'aucuns ont quitté depuis des décennies, voire ne connaissent même pas, étant eux-mêmes nés en France), sur la langue d'origine, sur la culture d'origine (attributs qui n'ont de fonction que l'identification) : discours dont la fonction objective a été de servir d'alibi et de rappel à l'immigré (rappel à lui et aux autres) comme étant l'altérité totale car elle est sur tous les plans, le plan juridique — l'immigré est sujet d'un autre pays, d'une autre nationalité —, sur le plan linguistique — il parle une autre langue ou plus grave que cela, il ne parle pas le français —, sur le plan culturel — il se comporte autrement que nous, les Français, ce qui revient à lui reprocher, l'ethnocentrisme aidant, de ne pas se comporter comme des Français.

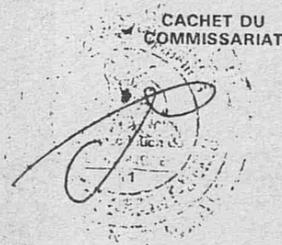
### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR PRÉFECTURE DE LA SEINE SAINT-DENIS

CONVOCAION  
(CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE DU 5 JANVIER 1979)

M. ....  
ÉPOUSE : .....  
PRÉNOMS : .....  
NÉ(E) LE : .....  
ADRESSE ACTUELLE : .....  
PROFESSION ACTUELLE : .....  
TITULAIRE DU CERTIFICAT  
DE RÉSIDENCE N° : .....  
DONT LA VALIDITÉ EXPIRE LE : .....  
EST INVITÉ A SE PRÉSENTER LE :

POUR RETIRER SON CERTIFICAT DE RÉSIDENCE PROROGÉ

CETTE CONVOCAION TIENT LIEU DE TITRE DE SÉJOUR  
JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE.



Imprimerie des peupliers 847.46.24

### Extrait du Journal Officiel du 22 mars 69

Article 7  
Le certificat de résidence délivré en application des articles 2, 4, 5 et 6 ci-dessus est valable pour une période de :

- a) Cinq ans pour les titulaires de la carte de l'Office national algérien de la main-d'œuvre justifiant d'un emploi ;
- b) Cinq ans pour les ressortissants algériens exerçant une activité professionnelle non salariée ou possédant des moyens d'existence suffisants ;
- c) Cinq ans pour les ressortissants algériens résidant en France depuis moins de trois ans à la date d'entrée en vigueur du présent accord ;
- d) Dix ans pour ceux qui, à cette date, justifient, par tout moyen de preuve, d'un séjour de plus de trois ans à la date de l'entrée en vigueur du présent accord.

Ces certificats de résidence sont délivrés gratuitement aux ressortissants algériens par les autorités administratives, notamment les

mairies, sur simple présentation d'un document justifiant de leur identité. Ces certificats de résidence sont valables sur l'ensemble du territoire français et permettent, selon les cas, l'exercice de toute activité professionnelle salariée ou non.

Ces certificats de résidence sont renouvelés automatiquement.

Lors du premier renouvellement des certificats de résidence visés aux alinéas a et c du présent article, la durée de validité peut être limitée, sans pouvoir être inférieure à une période de douze mois, lorsque le travailleur se trouve dans une situation de chômage involontaire depuis plus de douze mois consécutifs.

Il en est de même en ce qui concerne les ressortissants algériens établis en France à un autre titre que celui de travailleurs salariés et qui, depuis plus de douze mois consécutifs, ne rempliraient plus les conditions énoncées à l'alinéa b du présent article.



(Photo Viva)

# La circulaire Bonnet

## Un autre excès de pouvoir

Les dix-sept étudiants africains d'Amiens auxquels le préfet d'Ile-et-Vilaine, appliquant une circulaire de Christian Bonnet avait refusé une carte de séjour, pourront rester en France. C'est la conséquence immédiate de l'arrêt du tribunal administratif de Rennes qui a jugé le 21 mars que cette circulaire du ministre était entachée d'excès de pouvoir. Elle ajoutait en effet une obligation supplémentaire aux conditions déjà nombreuses imposées aux étudiants étrangers désireux de rester en France. Elle stipulait notamment « qu'un refus de carte de séjour doit être opposé à l'étudiant étranger, qui, après plusieurs échecs, manifeste l'intention de reprendre des études dans une autre discipline ». Selon le tribunal de Rennes cette prescription de caractère réglementaire dépasse les attributions ministérielles. Il rappelle d'autre part l'article 7 d'un décret du 30 juin 46, « L'étudiant étranger qui sollicite la carte de séjour temporaire doit justifier de moyens suffisants d'existence et produire un certi-

ficat d'immatriculation ou d'inscription dans une faculté, une école de l'Etat ou un établissement privé légalement créé. »

Ainsi, la longue mobilisation entreprise par le « Comité de défense des étudiants étrangers » contre l'application de cette circulaire par le préfet d'Ile-et-Vilaine n'a pas été vaine. Le 14 mars, le CDEE appuya par une vingtaine d'organisation démocratique, il appelle à une manifestation.

A 17h30, des étudiants étrangers, des centaines de manifestants se sont réunis à la place de l'hôtel de ville d'Amiens. Des étudiants étrangers se masquent le visage les uns pour sensibiliser les amiennois, les autres par crainte de représailles. Les RG avaient en effet, filé toute l'après-midi, des participants d'un rassemblement dont le préfet avait refusé de recevoir la délégation le 26 février.

Deux policiers motorisés ouvrent la marche. Derrière la voiture sono de la CGT, le cortège crie : « Non à l'expulsion des étudiants étrangers ; carte de séjour aux étudiants étrangers ; abrogation de la circulaire Bonnet. Non à la division ; oui à la solidarité Français immigrés. » Tout au long du parcours, sous une pluie fine, la manifestation gagne de

l'ampleur. Des retardataires, des curieux s'y joignent. Côté trottoir, un monsieur rouge de colère s'énerve et menace de se servir de son fusil pour nettoyer la ville. Place de la gare les manifestants font demi-tour vers la place Gambetta, où un service d'ordre très efficace entreprend de barrer la circulation pendant un quart d'heure, en attendant le retour des délégués qui se verront refuser pour la troisième fois une entrevue avec le préfet.

C'est la dispersion, calme et ordonnée, à la Maison de la Culture vers 19h. Le CDEE avait veillé à ce que les Etrangers soient déposés au Campus, dans des voitures particulières, par mesure de sécurité.

Consécutivement à cette manifestation, le préfet d'Ile-et-Vilaine avait judicieusement déclaré « que l'application de la circulaire Bonnet ne saurait être mise en cause sous la pression de rassemblements sur la voie publique ». Et, persistant, il a en outre précisé : « Je trouve pour le moins paradoxal que des organisations qui par ailleurs dénoncent la gravité du chômage et accusent le gouvernement de ne pas prendre les initiatives nécessaires pour le réduire, mettent en cause ces instructions... » Le tribunal administratif de Rennes lui a donné tort. Quant aux 897 étudiants étrangers de l'université de Picardie et les travailleurs immigrés, ils se voient par contre coup momentanément innocentés de l'accusation implicite du préfet qui les rendait responsables du chômage de la région.

# L'impossible retour

A.A.R.C.T.A., un sigle un peu énigmatique. On m'explique : c'est une association pour le retour créateur des travailleurs africains... Je m'interroge alors : ça signifie quoi « retour créateur » ?

Janvier 1979, les murs de Paris se couvrent d'une belle affiche bleue : « AFRICA FETE » ; Claude Nougaro en est la vedette. La presse parle abondamment de ce gala et du « retour créateur ». Le soir du gala, la salle de la Mutualité est bondée ; les travailleurs africains ont répondu massivement à l'appel : 3.000 entrées. A l'Hippodrome de Pantin, le 22 février, même scénario : 6000 entrées. Certes, l'affiche était alléchante : Djamel Allam, Akendengue, Imago, Toto Bissainthe... C'est peut-être à cause des succès « francs et massifs » des galas de cette association que l'on a voulu en savoir plus. Moussa, travailleur mauritanien, est un des animateurs de l'AARCTA.

Sans Frontière : Peux-tu m'expliquer ce qu'est l'AARCTA ?

Moussa : L'AARCTA a été créée il y a un an ; c'est une association qui regroupe des travailleurs maliens, sénégalais, mauritaniens en majorité, mais il y a aussi des congolais, des voltaïques...

S.F. : Dans quel but ? Ne penses-tu pas qu'en ce moment, avec les mesures Stoléro et la restructuration de l'immigration, une association d'aide au retour peut sembler ambiguë ?

M. : Oui, ça paraît ambigu, car l'association tombe au même moment que les mesures Stoléro. Mais nous nous battons contre ces mesures, nous avons refusé le « million ». Nous ne demandons pas aux travailleurs émigrés de rentrer. On parle de l'AARCTA maintenant, mais ça fait 5, 6 ans que nous essayons d'intéresser les travailleurs sur un projet de coopérative artisanale ou agricole dans leur pays d'origine. Notre réalité ici est très dure et nous arrivons avec beaucoup d'illusions. Il ne faut pas oublier que certains travailleurs en ont marre et veulent rentrer. Mais si tu

rentres en Afrique en tant qu'individu, tu n'es pas armé pour affronter la situation là-bas. Il vaut mieux rentrer d'une manière organisée.

S.F. : Je comprends votre démarche, mais il y a un risque ; tu sais comme moi que le chômage sévit aussi dans nos pays. Si tu crées une unité de production, tu auras sûrement des demandes venant de la population locale. Comment vas-tu t'en sortir, sur quels critères vas-tu choisir ceux qui doivent travailler et ceux qui ne le doivent pas ?

M. : Nous ne cherchons pas à nous enfermer dans un groupe, nous ne sommes pas des employeurs. Nous n'allons pas donner une priorité aux travailleurs émigrés. Nous sommes obligés de nous intégrer à la population locale. Pour moi, la démarche de l'AARCTA se situe dans une démarche critique par rapport à notre militantisme d'avant. En tant que militants africains, nous sommes minoritaires ici ; alors nous subissons ou suivions la gauche et l'extrême-gauche. Je ne crois pas du tout comme avant que le changement, la sensibilisation partirait d'ici. Ce n'est pas l'immigré qui va sensibiliser le travailleur africain sur place. Notre compréhension de l'internationalisme prolétarien a joué contre nous. Mais mon militantisme d'avant m'a permis de comprendre beaucoup de choses. Comment articuler la lutte en France avec les luttes en Afrique ? Avant, c'était simple : on pensait qu'en soutenant les luttes de libération on allait sensibiliser les travailleurs émigrés. Tu vois, c'est la démarche qui consiste à se dire qu'en détruisant l'impérialisme de l'extérieur on pourrait faire avancer les choses à l'intérieur. Pour nous, ce fut l'Angola, le Mozambique et la Guinée Bissau.

S.F. : Quels sont les projets à venir de l'AARCTA ?

M. : Notre association ne peut pas continuer à coups de galas. Nous comptons développer des activités anti-impérialistes. Nous espérons organiser une semaine de luttes anti-impérialistes au mois de juin.

Propos recueillis par Maria

## Suite de la page 8

Giscard d'Estaing lors du Conseil des ministres du 14 mars dernier entre deux tendances de son gouvernement : Boulin-Stoléro, d'un côté, prêchant pour l'extrême rigueur contre les immigrés ; le Quai d'Orsay et Giraud de l'autre côté, soucieux l'un des relations diplomatiques, l'autre de la main-d'œuvre dont a toujours besoin (à 600.000 immigrés vivant en France ; nous apprenons encore que des dispositions analogues sont prises à l'encontre des immigrés tunisiens et marocains.

### DE LA POLITIQUE...

De quel nom appeler pareille politique si cela mérite le nom de politique ? Par ailleurs, ne distingue-t-on pas de plus en plus souvent, pour des raisons politiques bien sûr (mais peut-on savoir quelle est la part « d'autre chose » ?), entre immigrés européens et immigrés non européens ? Les uns sont appelés à devenir membres de la grande Communauté économique européenne et, à ce titre, à ne pas exister comme immigrés : on se demande par quel miracle, miracle de distinctions sociales, il existe encore des Italiens immigrés et des Italiens membres de la Communauté ; les autres sont appelés, par exemple, à recevoir (quand ils sont ouvriers de la sidérurgie), 40.000 ou 50.000 F ajoutés aux 10 000 F de Stoléro, pour prix de leur disparition définitive comme immigrés. Tous les



moyens sont bons d'ailleurs, pour parvenir à ce résultat : roulements, expulsions, « situations illégales » délibérément créées pour justifier les expulsions, interprétations fantaisistes de la réglementation et surenchère de zèle (contrôle de la durée des séjours passés hors de France en imprimant sur le certificat de résidence qui n'a pas été prévu à cet effet la date de sortie de France ; obligation d'apporter la preuve au moyen des bulletins de salaire, d'avoir travaillé régulièrement trois années par ci, quatre années par là, pour pouvoir prétendre au renouvellement du certificat de résidence, etc...).

Cela n'est rien encore — de multiples bavures érigées en système — s'il n'y avait du côté français la reprise, pour les besoins de la cause, du « mensonge » amplement diffusé par l'Algérie et qui a pour nom la réinsertion. L'Algérie réinsère

ses immigrés ; l'Algérie fait appel à ses immigrés, même si elle est la première à reconnaître qu'elle n'appelle que « sélectivement et progressivement » ses immigrés qualifiés (?). C'est une chose admise et puisqu'il en est ainsi, nous allons l'aider à réinsérer, au-delà de ce qu'elle prévoit, ses immigrés ; nous allons même pour la circonstance « former ses immigrés » et les lui renvoyer « meilleurs » qu'elle ne nous les a envoyés ! Quelle occasion providentielle ! Hier « informables » parce qu'ils n'avaient pas le niveau minimum exigé, aujourd'hui « formables » en tout et rapidement, le génie de « la formation-retour » opère ses miracles ! Il n'y a rien de mieux qu'un autre menteur et un autre mensonge pour rendre crédible un premier menteur et véridique un premier mensonge. A menteur, menteur et demi ! Mais la vérité est-elle sauve pour autant ?

## La seconde génération parle

Dans la banlieue de Saint-Denis, nous avons rencontré un groupe de lycéens maghrébins, nés en France, qui après les événements de la rentrée scolaire 78-79, et peu de temps après le « dialogue Français-Immigrés » ont pris l'initiative de créer au sein de leur « bahut » un « Comité Français-Immigrés ».

Le lycée Paul Eluard, un lycée comme les autres où 35% des élèves sont des enfants de migrants.

**Abdellah :** Il y a eu des grèves dans tous les établissements de la Seine Saint-Denis après la rentrée parce qu'il s'avère que les crédits de fonctionnement alloués à ces municipalités sont faibles par rapport à la population, et notre lycée a particulièrement été touché. Les questions qui se sont posées à nous, c'est pourquoi dans la banlieue sud, et tous les beaux quartiers ils ont de bons crédits ? Pourquoi les jeunes immigrés sont toujours orientés et parqués dans les CET et ne peuvent accéder ni aux lycées ni à l'enseignement supérieur ? D'une manière indirecte nous étions concernés par tous ces problèmes.

Ce qui nous a motivés aussi pour ce comité ce sont les luttes des foyers SONACOTRA. Il y a un mois nous sommes allés les soutenir quand ils sont passés en jugement à Gonesse. Notre comité a été nécessaire pour mobiliser les lycéens et montrer ainsi notre solidarité aux travailleurs de ces foyers.

Pourquoi Français-Immigrés ? Personnellement je pense que quand la droite va en terminer avec les travailleurs immigrés ils pourront s'occuper de la classe ouvrière française. On veut faire comprendre aux lycéens français que nous avons les mêmes problèmes et les mêmes intérêts qu'eux et essayer de mener un même combat.

### LES MEMES PROBLEMES QUE LES HARKIS

**Myriam :** On a été aussi sensibilisé par les problèmes du renouvellement des cartes de séjour puisque nous sommes particulièrement touchés. On est né pour la plupart en France ou venus ici très jeunes. Nous n'avons eu de contact avec notre pays que durant les vacances, et si nous dev

ons y retourner du jour au lendemain, alors que notre mentalité n'est pas la même, ça va poser de gros problèmes d'adaptation. Même si nos parents nous bredouillent la langue maternelle, même si l'on mange de la cuisine algérienne... on a une mentalité française, une éducation française... On est quand même français d'une certaine manière.

**Sans-Frontière :** Savez-vous que vous pouvez être français ?

**Nadia :** Moi je dis qu'on ne change pas sa tête, alors je ne changerai pas de nationalité. On ne sera pas accepté par la société française et on sera rejeté par les algériens. On va se retrouver dans une impasse comme on l'est déjà.

**Hassina :** Je suis d'accord, ça ne résoudra rien. C'est comme si l'on se soumettait, l'on se résignait. On sait ce que cela donne dans la vie de tous les jours. Et puis une tête d'arabe avec des papiers français ça serait pire. On retomberait dans les mêmes problèmes que les Harkis.

**Abdellah :** Je refuserai également, pas par patriotisme parce que c'est dépassé... Mais pour la plupart on ne sait plus où aller ni quelle est, notre patrie... Moi j'irai dans le pays qui me permettra de vivre... De plus, ils vont surtout accepter les privilégiés, les autres ils les mettront dehors... A mon avis les personnes concernées par les mesures Stoléro sont ceux qui sont dans une situation illégale comme les chômeurs, les délinquants, les femmes, bref tous ceux qui seront considérés comme inactifs, une charge pour la société française...

### BAC : BON D'APTITUDE AU CHOMAGE

**Myriam :** De toute manière, au niveau du travail, les employeurs préfèrent embaucher une française qu'une étrangère même si elle a son bac...

**Momo :** Oui, moi j'ai un copain bachelier en compta qui cherchait du travail en intérim. Quand il disait qu'il est algérien, comme par hasard, il ne lui restait plus qu'une place de démolisseur... Bref si je trouve du travail avec un bac, ce sera un emploi sous-qualifié ; c'est un Bon d'Aptitude au Chômage...

**S.F. :** Quelles ont été les réactions de l'administra-



(Photo Armand Borland)

tion et des lycéens concernant votre comité ?

**Momo :** L'administration c'est le proviseur. Il a refusé, ça le faisait chier que quelque chose se passe au niveau des immigrés du lycée. Le jour d'un débat il est entré et a commencé par nous traiter de terroristes et pour terminer il a lancé que notre premier droit en tant qu'immigrés c'était de nettoyer la salle. Quant aux lycéens ce sont toujours ceux qui sont concernés par les problèmes de l'immigration qui réagissent. Mais en fait les français se sentent peu concernés. On espère qu'avec un maximum d'informations ils comprendront que nous avons des problèmes similaires et c'est en étant unis que nous pourrions nous faire entendre.

**Myriam :** la sensibilisation concernant les immigrés devrait commencer dans les écoles primaires, et à

commencer par les enseignants eux-mêmes...

**Abdellah :** Oui, mais les profs du lycée ne veulent pas s'engager à cause du proviseur qui risque de faire un rapport sur eux.

**Myriam :** La semaine du « dialogue » c'était vraiment du bidon, parce que ce n'est pas en une semaine que l'on apprend à connaître les immigrés. Ça n'a rien changé, pire même, on vit actuellement sans savoir ce que sera notre sort.

**Abdellah :** En conclusion, notre comité n'est qu'un comité naissant et nous espérons faire le maximum d'informations concernant nos problèmes et tous ceux des travailleurs immigrés pour montrer aux lycéens l'injustice dans laquelle nous vivons.

Propos recueillis par MOH

N.B. : les lycéens français du Comité n'ont pas pu venir à l'interview.



(Photo Armand Borland)

# Itinéraire d'une musique

Les premiers contingents d'immigrés maghrébins venus en France étaient des soldats arrachés de leur pays pour combattre pendant la guerre de 14. Démobilisés de force en France avec interdiction de retourner dans leur foyer natal. Ils sont allés remplacer les ouvriers français tués au cours de la guerre, dans les usines, sur les chantiers. Dans les quartiers populaires où ils se sont installés, ils se rassemblent par douars. Les cafés deviennent le lieu de prédilection de leur univers culturel perdu. La communauté prend en charge les nouveaux débarqués. La musique était le moyen par excellence pour briser leur solitude et leur nostalgie du village. Les ouvriers-musiciens rénovaient avec la tradition populaire du med-

dah (conteur-chanteur) qui va de place en place chanter les contes légendaires. La musique maghrébine en a l'image du blues, la complainte d'hommes déracinés de leur univers social. Au cours de leur long exil, ils ont créé un genre : « la chanson immigrée », une musique de résistance. Pendant la guerre de libération, Yahyathen, en prison, a écrit El menfi (l'exilé) et El Moujereb (le paria) qui sont devenus pour toute une génération d'immigrés l'écho de leurs souffrances. D'autres chanteurs illustres, Dahmane Harachi, Slimane Azem, Sadaoui ont acquis leurs lettres de noblesse dans l'immigration. Considérées comme marginale et même appelées chansons « voyou », elles sont plus ou moins interdites

d'antennes au Maghreb. L'apport culturel immigré est nié parce qu'il rappelle trop souvent leur existence de paria.

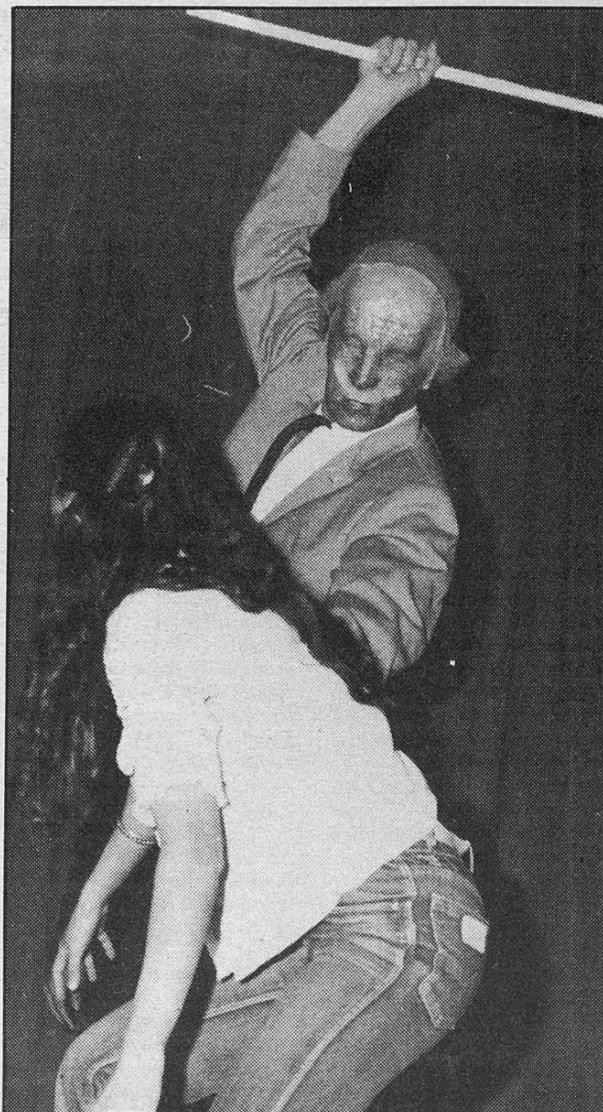
L'époque de la lutte de libération nationale en Algérie, qui avait permis à toute la communauté d'être soudée et où le café était un peu le village, la djamaa, une espèce d'enclave est révolue. L'apparition du juke-box et du scopitone-porno est une agression culturelle supplémentaire à leur rencontre.

Aujourd'hui, les musiciens ne se produisent plus comme avant, parce que les patrons de bar craignent la concurrence avec les juke-box.

Parallèlement, s'est développé au Maghreb un courant musical qui brise un certain classicisme officiel aliénant dont Nass-El-Ghiwane. C'est l'émergence des jeunes. Avant l'indépendance de nos pays, il n'y avait pas de musique de jeunes. C'était la même musique pour tous. Nass-El-Ghiwane a révolutionné la

musique en chantant des thèmes d'actualité : la jeunesse, l'exil, la torture, etc... Ce phénomène est comparable aux Rolling Stones en Europe dans les années 65. D'autres jeunes chanteurs, cette fois d'expression berbère, se sont imposés tels qu'Izanzaren au Maroc, Djamel Allam et Idir. Maintenant, leur musique et leurs chansons ont fait école et c'est par ce souffle nouveau qu'une partie de l'émigration, celle qui est partagée entre Travolta et Oum Keltoum, s'est reconnue. Tous ces jeunes nés en France, pris entre deux cultures, commencent aujourd'hui à se manifester par l'apparition sporadique de groupes de musique qui se produisent dans les maisons de jeunes. Leurs chants et leur musique est un étrange cocktail où se côtoient le chaabi et le folk-song en chantant en arabe ou en kabyle avec un curieux accent de Ménilmontant. Est-ce un signe avant-coureur d'un style et d'une musique nouvelle ?

Salem et Farid



(Photo D.R.)

## Troupe KAHINA famille Ben Djelloul en France depuis 25ans

Allons, réveille-toi, ce n'est qu'une pièce de théâtre. C'est pas ça la vie, enfin pas exactement. Mais il y avait beaucoup de ça, ce jour-là à Aulnay-sous-Bois, dans un gymnase assez comblé (400 à 500 personnes), principalement des familles immigrées et des jeunes Français.

Il y a beaucoup de cela pour différentes raisons.

Derrière moi, un père accompagné de 3 de ses enfants, deux filles et un garçon. Sur la scène : le père, la mère, 3 filles et un garçon : la famille Ben Djelloul en France depuis 25 ans. Derrière donc, une autre famille, la même — autre — famille. Les enfants vibraient à la moindre « revendication », « révolte », des enfants (filles) sur scène. Ils applaudissent, rient fort et traduisent même certains passages aux jeunes Français d'à-côté. Le « père de l'arrière » dirons-nous, accuse les coups, grimace (cela ne se voit pas, mais cela se sent). Il communique à sa manière avec le père-sur-scène. Oui, il a des filles. Il se pose aussi ces mêmes problèmes. Un travailleur immigré et ses enfants, qui ont grandi sans lui dans un autre monde. Quoi faire et comment faire ? A la fin de la pièce, il aura aussi ce geste du père

sur scène vis-à-vis de ses enfants ; il leur demande presque gentiment, et comme avec beaucoup de honte de « se tenir tranquilles » et de ne pas bouger de place (mais en regardant à la dérobée pour voir si personne ne l'observe), pour ne pas être le père sur scène, qui a fait tant rire, alors que lui, cela a dû le faire pleurer. Et il a dû se dire, non ce n'est pas ça exactement la vie.

Mais la pièce jouée par la troupe de Kahina a porté. Elle a atteint ses objectifs, de faire réfléchir des familles entières d'immigrés sur les rapports instaurés entre eux et en cela, cette pièce est déjà une petite victoire, qui fera avancer les choses. Reste à dire que certains détails sont inutiles, tels le garçon qui se fait coiffer et la scène du flic. Alors que la dernière scène, la lettre envoyée du pays, par la plus jeune des sœurs et entendue en voix off, est réellement belle et émouvante. Oserais-je avouer que j'ai eu la chair de poule en l'écoutant ? Mais cela ferait perdre à cette « critique » son objectivité. Mais tant pis, pourvu que vive cette subjectivité qui fait vibrer plein de gens, en regardant cet acte.

Zazia EL-HILALIA

## citrons pressés

Nombreux sont ceux qui écrivent parmi nous et qui ne trouvent pas le moyen de se faire lire. Cette page est consacrée à vous tous qui avez choisi de vous exprimer par la plume, pour briser le silence qui nous étouffe.

Faycal Chehat, Algérien, a écrit un recueil de poésies qu'il a intitulé L'Autre. Son avertissement et un de ses textes illustrent clairement pourquoi L'Autre.

### avertissement l'autre

Pourquoi un tel titre à ce recueil ? L'Autre, cela signifie que de tels poèmes peuvent être écrits par tous ceux qui vivent dans l'insécurité, le mépris et la déchéance. Tous ceux qui sont loin de chez eux, tous ceux qui sentent l'odeur nauséabonde de l'exil et de l'oubli. Tous ceux qui ont le cœur en lambeaux et le corps harassé par des années de silence terrifiant.

Ces textes sont les cris de détresse des hommes de peine de Barbès, de la Goutte d'Or et d'ailleurs. Ce sont les plaintes impuissantes de tous les « citrons pressés » du capitalisme français.

L'Autre, c'est l'émigré aux cheveux frisés, contrôlé et

Les mains en l'air  
Je te hais  
Je te vomis.  
Tu es Noir,  
Tu es basané,  
Tu es frisé.  
Aujourd'hui, je te hais,  
Demain, je te flinguerai,  
une balle dans la tronche,  
Car tu es autre,  
Tu es vermine !  
Les mains en l'air j'ai dit !!!

Passeport !  
Carte de séjour !  
Où vas-tu ?  
Que fais-tu ?  
Pourquoi existes-tu ?  
Alors que je te hais ?  
N'as-tu pas honte de vivre,  
De respirer  
Au milieu des civilisés,  
Toi le frisé ?  
Ne vois-tu pas  
Qu'il n'y a plus de place

pour les Français ?  
Ne vois-tu pas  
Que je te hais  
Que je te vomis ?  
Sale nègre  
Sale frisé  
Sale...  
Demain je te flinguerai.  
Une balle dans la tronche  
Une seule !!!  
Merci Monsieur l'Agent.

Les Autres

MADE IN ALGERIA

ANNONCE

MARIAGE

10, 20, 30, 40 voitures  
Pour les noces qui ont coûté  
10, 20, 30, 40 000 dinars...  
Amassés en 10, 20, 30, 40 mois  
Et le mariage qui ne durera que  
40, 20, ... 10... mois ?

HOMME : Cherche jouvencelle soumise,  
Consommatrice à bon marché  
A enfermer dans ma prison dorée.  
FEMME : Cherche bouclier m'entretenant  
contre tout vent  
et tout venant...  
Zizi bien riche pour lui  
passer la corde au c...

Elle est posée  
Marque déposée  
Bien roulée  
Sait rouler le couscous  
Elle est bonne à marier

Toisée  
Marque dépassée  
Ne sait toujours rouler...  
Que du couscous :  
Elle est bonne à divorcer.

# GUIDE PRATIQUE

## La pension d'invalidité

### 1) DEFINITION :

L'état d'invalidité est reconnu s'il y a réduction des deux tiers de la capacité de travail du salarié. Il survient à la suite :

- D'une maladie
- D'un accident non professionnel.
- D'une usure prématurée.

### 2) DETERMINATION DE L'ETAT D'INVALIDITE :

a) Dans le cas d'une longue maladie : l'invalidité est déterminée après trois ans, lors de la cessation des paiements, des prestations en espèces payées par la caisse d'assurance maladie. A la fin de cette période, l'assuré est informé par lettre recommandée de la cessation des paiements, et il est avisé de la décision de la caisse de lui accorder une pension d'invalidité. Dans le cas où la pension est refusée, l'intéressé dispose de 12 mois pour exercer un recours.

b) Dans le cas d'un accident non-professionnel :

La détermination de l'état d'invalidité a lieu lors de la consolidation. La caisse d'assurance maladie notifie par lettre recommandée à l'assuré

la date de consolidation et l'informe de ses droits concernant la pension d'invalidité.

c) Dans le cas d'une usure prématurée :

L'état d'invalidité est déterminé au moment de la constatation médicale de l'invalidité. A noter que dans ce cas, les prestations de l'assurance invalidité peuvent être accordées immédiatement.

### 3) LES CONDITIONS :

a) Affiliation :

L'assuré doit justifier d'une immatriculation depuis au

### POUR UNE REDACTION REGIONALE DANS LE MIDI

Depuis le début, un groupe d'immigrés du Midi participe aux débats et à l'élaboration du journal. Nous voulons constituer une rédaction régionale qui aurait pour buts, dans un premier temps, la popularisation et le soutien du projet, et ultérieurement l'alimentation du journal, le soutien à la diffusion.

Pour tout contact : Hamoud et Nadia, (91) 53.21.56, adresse provisoire : Sans Frontière, 28, rue Pavillon, 13.100 Aix-en-Provence.

moins 12 mois au premier jour du mois où l'état d'invalidité a été prononcé.

b) Salariat : Dans le cas d'un salarié qui ne s'est pas arrêté de travailler, il faut justifier de 800 heures de travail, au cours de quatre trimestres civils, dont 200 heures dans le premier trimestre de l'année avant l'interruption de travail.

Dans le cas d'un salarié qui a travaillé par intermittence, il faut justifier de 800 heures de travail au cours des 12 derniers mois, dont 200 heures dans les trois premiers avant l'interruption de travail.

### 4) DEMANDE D'OUVERTURE :

Cette demande peut être proposée par la caisse d'assurance maladie. Elle est notifiée par lettre recommandée à l'intéressé. Si la caisse ne prend pas l'initiative, l'assuré doit solliciter sa demande d'ouverture auprès de la caisse primaire d'assurance maladie, dont dépend son lieu de résidence, dans le délai de 12 mois à partir de la date d'expiration des paiements des prestations assurance maladie (fin de la période des 3 ans de longue maladie).

- De la date de consolidation de la blessure.

- De la date de stabilisation notifiée par la caisse. Si l'assuré ne reçoit aucune réponse de la part de la caisse, après le délai légal de deux mois, il a le droit d'effectuer un recours. Dans le cas contraire, la caisse lui fera parvenir un formulaire concernant les renseignements sur la situation de famille et une attestation qui doit être remplie par l'employeur, et statuera sur le droit à la pension après avis du contrôle médical.

M.K.

Prochain article : Calcul de la pension, voies de recours, transfert dans le pays d'origine de la pension.

# FEMMES: appel

ELLES SUPPORTENT  
L'INSUPPORTABLE  
VIVENT L'INVIVABLE...  
ET ON LEUR DEMANDE DE  
PENSER...  
C'EST IMPENSABLE... (1)

Depuis quelques années, un mouvement s'est mis en route, prenant pour cible la FEMME IMMIGREE. Ce sont, soit des associations (en quête d'assistantat) ou des journalistes en quête de sensation (l'immigration masculine étant désuète) qui ont essayé de mettre à nu l'IMMIGREE. Elles sont donc devenues elles aussi, des objets de laboratoire, des sujets de recherche, des objets de consommation en racontant leur misère quotidienne, leur soumission à l'homme (la femme occidentale était libérée ?), etc.

Et bien non, la femme immigrée, même si elle fait face à deux oppressions : celle du système qu'elle subit avec son mari, quotidien fait d'incertitudes, etc., et l'oppression de l'homme qui trouve en elle un « souffredouleur » à ses problèmes et à son agressivité refoulée, vit autre chose que l'on veut encore ignorer.

C'est sûr, il y a tout cela, mais il est trop facile de ramener constamment ces schémas, ces clichés... Cela rassure de savoir qu'il y a pire que soi... et la misère fait vivre beaucoup trop de gens !

Mais pourquoi ne parle-t-on pas de ces femmes qui ont lutté pendant des années, complètement coupées du sol sur lequel elles vivent ?

Pourquoi ne parle-t-on pas de ces femmes qui luttent quotidiennement pour asseoir leur présence d'immigrées ?

Pourquoi ne voit-on dans la femme immigrée, que l'analphabète à qui l'on doit tout apprendre ; la femme prostrée face à un labyrinthe administratif ?

Pourquoi continue-t-on à faire circuler un schéma de MISERABILISME DEPASSE ?

C'est pour cela que nous préparons un dossier : « NOUS LES, FEMMES IMMIGREES ». Celles ou ceux qui veulent y participer doivent nous faire parvenir leurs témoignages ou articles dès que possible.

Nos colonnes sont ouvertes.

Anthéa

(1) Le titre est un poème de Fatiha Berezak.

## SUITE AGENDA

### PROVINCE

#### QUIMPER :

Du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril, stage de percussions animé par Guem. Concert Pierre Akendengue et Zakuna le 31 mars. Maison pour tous Kerfunteun. Bld des Frères Maillot, 29000 Quimper (en collab. avec ADEAC).

#### DUNKERQUE :

Ouverture librairie « Rumeurs », 49 rue de Soubine, Dunkerque. Toutes publications sur l'immigration, les femmes, et revues parallèles.

#### LYON :

Du 17 au 20 avril. Cinéma et Action de la MJC. Gerland présente : « Situation politique dans les DOM-TOM » (films, expos, débats).

17 : 20 H 30 : La Machette et le marteau (Gua-deloupe). 22 H 30 : Tchémbe Red (Guyane). 18 H 30 : Sucre amer (Réunion).

18 : 20 H 30 : Nouvelle Calédonie française. 120 ans

après (Nouvelle Calédonie). 22 H 30 : Fabriqué en France (Réunion).

19 : 20 H 30 : Et les chiens se taisaient. Toutes les Joséphines (Martinique). 22 H 30 : Dérives (Martinique). 18 H 30 : Montage diapos (Nouvelle Calédonie ou Tahiti).

20 : 17 H : Débat avec réalisateurs et collectifs. 18 H 30 : Carnet de voyage (Réunion). 20 H 30 : Hors les jours étrangers (Martinique). 22 H 30 : Débat général.

#### MARSEILLE :

Cinéma de dimanche, Maison de l'Etranger, rue Zattara, 13001 Marseille, tél. 95 90 15.

1<sup>er</sup> avril, 15 H : Soleil de Hygiène de Ridha Béhi. Film tunisien.

8 avril, 15 H. Films d'animation. Court-métrage. Tchèque, polonais.

15 avril, 15 H : Violon de bals de Michel Drach.

22 avril, 15 H : L'As de Pic de Milos Forman. Film

tchèque.

29 avril, 15 H : La coupe à 10 francs de Philippe Condroyer.

Rencontres : Musique grecque, 2<sup>ème</sup> semaine d'avril. Musique arabe : dernière semaine d'avril avec Nas El-Ghorba et El Wart.

Théâtre : Les filles d'Occitania « Volem viure al país » de Claude Alraug par le théâtre de la Carriéra du 26 au 28 avril, 20 H. Théâtre national, 4 rue du Théâtre Français, 13000 Marseille, tél. 48 53 23, 42 00 20.

#### MARTIGUES :

31 mars. Soirée maghrébine. Musique, chants, projection de diapos. Débat prévu (racisme, expulsion, etc...).

VIERZON : Expo peintes et sculpteurs algériens (Amara Mohand, Bouhadaf Saci, Areski Djemil, Rachid Khimoune, etc...). A partir du 5 mai au Centre culturel, rue de la Gaucherie, 18100 Vierzon.

## BREVES ET ANNONCES GRATUITES

### ECRIRE AU JOURNAL QUI TRANSMETTRA

1 - femme immigrée cherche femme immigrée pour garder enfants. Arabe parlé.  
2 - Immigré cherche appartement 15 m2 pour regroupement familial Max. 800 F.

3 - Cherche deux pièces, dans le XVIIIème, de préférence XIXème. Loyer 500 F max.

4 - Cherche Combi W ou R12 break ou grand break en bon état. 6.000 F max.

5 - J.F. 25 ans cherche J.H. algérien pour mariage blanc. Motif : quitter le foyer paternel.

6 - Viens d'emménager dans une piaule. Rech. un minimum pour y vivre (batterie de cuisine, couvertures, meubles...)

7 - L'équipe de football de la Goutte d'Or rech. des matchs amicaux. Contacter « Accueil et Promotion » 1, rue Affre Paris XVIIIème, tél : 255.44.64F. Laisser message en début de semaine à Fabien.

Sans Frontière rech. des jeunes pour vendre le journal. Gain : 1,50 par numéro vendu (faites l'addition).

### MANIFESTATION

Tout le monde sait que le 15 mars est l'échéance de l'hiver. La justice a donc prononcé des centaines d'expulsions des résidents des foyers SONACOTRA. A cet effet, une manifestation est prévue le 26 avril à Paris organisée par les SONACOTRA et tous ceux qui les soutiennent.

### COMMISSION EXPULSION

Samir et son frère Mou'ness, citoyens égyptiens, passent le vendredi 30 mars à 14h devant la commission expulsion (motif : désordre public). On leur reproche d'avoir participé à une manif de lycéens. Le procès a lieu à huis-clos au bâtiment annexe No4, bld Soufflot, service migrant, dans la préfecture de Nanterre. Un comité de soutien est créé : 602 46 88

BRUITS : Est-il vrai qu'à Nanterre des inspecteurs du travail passent dans les entreprises et demandent le licenciement des travailleurs algériens porteurs du nouveau récépissé de 3 mois ?

Un jeune algérien né en France, de nationalité française, s'est vu déchu de sa nationalité, sous le simple prétexte qu'il a répondu NON à la question : « Voulez-vous faire votre service militaire ? » L'officier de gendarmerie en a conclu que Mr X... a refusé de garder sa nationalité française. L'affaire est en justice et suit son cours.

Le C.N.D.P. (Centre National de Documentation Pédagogique) 29, rue d'Ulm, Paris 5ème, publie un numéro spécial sur les « femmes immigrées et la formation ». Revue Migrants-Formation de mars 79 No 32 33

# Souhails...

Dans cette époque où les mots semblent avoir perdu leur sens, nous tenons pourtant le pari de parler et surtout d'échanger.

Nous voulons un journal où chacun puisse s'épanouir ; que chacun vienne avec ses propres convictions et ne les trahissent pas. Rien n'est plus terrible que le silence dans lequel on veut nous enfoncer.

Nous ne voulons pas de luttes sectaires, d'appareils, petits ou grands, qui prétendent détenir la vérité et l'apporter à l'humanité.



(Photo Armand Borland)

Ce journal n'est pas le journal de l'immigration, il est un des projets de quelques immigrés qui veulent en finir avec la destruction de leur personnalité, de leur dignité, de leur liberté.

Nous sommes un des moyens de lutte que l'immigration se donne pour s'affirmer contre l'oppression. Et parce que nous savons ce qu'est l'intolérance, la négation de l'autre même dans ses plus terribles conséquences, nous ne voulons pas, c'est notre souhait, reproduire les mêmes schémas destructeurs.

Bienvenue donc à tous.

HAMOUD



(Photo Armand Borland)

**FÊTE SANS FRONTIÈRE**  
28 AVRIL  
A PARTIR DE 14H FAC S CHARLES MARSEILLE  
MUSIQUE AVEC LA PARTICIPATION DE  
NOMBREUX GROUPES OCCITANS. BUFFET. FILMS

# Espoirs...

C'est le premier journal à qui des immigrés donnent vie. Quatre millions d'immigrés participent activement (et dans quelle merde) à toute la vie économique d'un pays. Il est impensable de voir aujourd'hui qu'aucun moyen d'expression n'existe.

Même pas un organe de presse qui soit le leur et conçu selon leurs besoins, qui puisse les informer sur leurs droits, sur leur situa-

**RATONS !  
RITALS !  
NEGRES !  
ETRANGERS !  
IMMIGRES !**

Ils ont hurlé : **RATONS RITALS NEGRES**

Ils ont timbré : **ETRANGERS**

Ils ont écrit : **IMMIGRES**

Je suis l'homme aux mille noms,

A mille noms je réponds

Suspects, mon père, mon fils

Muettes ma fille, ma mère

Féroce mon exploitation

Insalubre est ma maison

J'ai quitté mon pays

10 ans déjà, 20 ans déjà, 30 ans

Je ne sais plus

J'ai perdu ma voix dans **QUATRE MILLIONS D'HISTOIRE**

**QUATRE MILLIONS D'ESPOIRS ASSASSINES**

**QUATRE MILLIONS D'AVENIRS INCERTAINS**

10 20 30 ans, ici je renais

J'ai égaré-retrouvé mon identité

A la frontière de mon terroir

Et de mon pays d'accueil.

« **SANS FRONTIERE** »

Sans nom

Sans mémoire

J'entends déjà la rumeur monotone

De la France profonde : **HORS DE NOS MURS**

**HORS DE NOS FRONTIERES**

Que fais-tu ici ? Je suis là pour travailler

De quoi te plains-tu ? Ton pays est si beau

Comme mon pays

Je vais vers « le développement »

Vers « l'absente liberté »

Mon frère resté là-bas m'a écrit :

« Viens, c'est pas si mal ». Mon cousin m'a répondu :

« Surtout restes »

Mais avant de partir je dirai

Mes joies, mes peines, mes vies,

Avant de partir, je veux me conter

Me raconter, m'amuser

Même s'il n'est que dans ma tête.

Créer un lieu « **SANS FRONTIERE** »

# ABONNEMENTS

« **SANS FRONTIERE** » LANCE UN APPEL À TOUS  
LES LECTEURS ET AMIS POUR ATTEINDRE

2000 ABONNEMENTS, CONDITION NECESSAIRE  
À SA FABRICATION

Abonnement: **6 mois : 80F**  
**12 mois : 160F**

Abonnement de Soutien à partir de 250F  
Souscription à L'ORDRE de **SANS FRONTIERE**

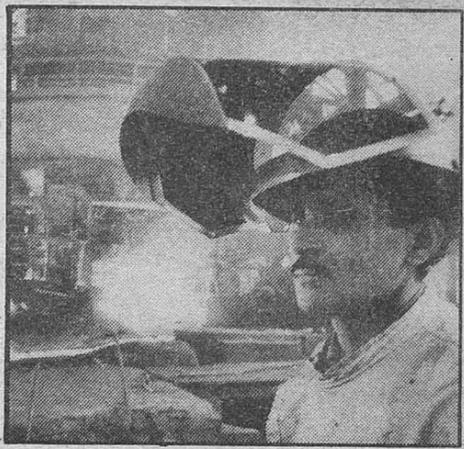
35 rue Stephenson  
PARIS 75018



(Photo D.R.)

tion, sur leur pays, un journal qui soit un moyen d'échange qui les informe aussi sur toutes les activités culturelles qui se déroulent dans les divers points de Paris, de banlieue et de province. Quatre millions d'individus dont l'existence est niée par les médias et de temps en temps, pour justifier une B.A., on organise des semaines de l'immigration (avec leur fric) ou bien des festivals (avec leur fric encore) sans pour cela exprimer quoi que ce soit, sinon verser une petite larme sur le sort des « petits immigrés ».

**FÊTE SANS FRONTIÈRE**  
28 AVRIL  
A PARTIR DE 14H FAC S CHARLES MARSEILLE  
MUSIQUE AVEC LA PARTICIPATION DE  
NOMBREUX GROUPES OCCITANS. BUFFET. FILMS



(Photo Gamma)

Ce journal n'est pas la fin d'une revendication. C'est le début. Il est un espoir qui ouvrira des milliers de portes, qui donnera naissance peut-être à d'autres journaux qui feront par leur différence, la richesse de cette expression spoliée.

Les tiroirs sont pleins de gueulantes qui s'entassent et qui suffoquent par manque d'oxygène. Le journal **SANS FRONTIERE** espère être la clef de ces tiroirs, et le poumon de ces gueulantes, le chemin vers le soleil, même s'il est de la misère.

Bien sûr, il y a un problème de fric. Si vous vous sentez concernés ou sensibilisés, alors vous pouvez faire des dons, des prêts, des abonnements soutien, des abonnements tout simples, enfin tout ce qui est dans la mesure de vos moyens.

Immigrationnement vôtre.

HAMOU

Annonce :

Le journal *Sans-Frontière* recherche des locaux. Environ 150 m2, prix max. 2.000 F.

# sans frontière